

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

279 **DT4**
Projet de parc éolien de Saint-
Valentin
6211-24-047

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU PAR VENTERRE NRG INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 10 mars 2011, 13 h 30
Centre Léodore-Ryan,
Situé au 10, rue Sainte-Marie
Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 10 MARS 2011	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme JACINTHE DESNOYERS	6
M. WIM AMMERLAAN et Mme ASTRID AMMERLAAN TETTEROO	11
Mme CHRISTINE MADISON	16
Mme MARIE LILI LENOIR	26
M. FRANÇOIS DUVEAU	28

QUESTIONS PORTANT SUR LA VALEUR DES RÉSIDENCES :

(Entrevue téléphonique avec Mme Claudine Beaudoin – MAMROT)	39
Mme ANNE SAUCIER	40
Mme CHRISTINE MADISON	51
Mme BRIGITTE SCHOEMANS	54
M. DANIEL REID	62
M. JEAN-LOUIS FLEURY	71
Mme MARIETTE BROUILLARD	77

QUESTIONS CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

(Entrevue téléphonique avec M. Daniel Bergeron, Service canadien de la faune)	80
Mme JOHANNE McDERMOTT	86
M. FRANÇOIS DUVEAU	100
Mme CHRISTINE MADISON	109
M. JEAN SIOUVILLE	114

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames, Messieurs, bonjour! Et bienvenue à cette quatrième séance de la première partie d'audiences publiques du *Projet d'aménagement du parc éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut-Richelieu par Venterre NRG inc.* Je m'appelle Pierre André, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique et je suis assisté de monsieur Jean-François Longpré.

10 Nous allons commencer la journée de deux façons. Je vais demander aux personnes-ressources qui avaient des documents à déposer ou si elles ont des documents à déposer aujourd'hui. Je ferai le même exercice d'abord avec madame Turgeon et le promoteur et, ensuite, nous allons enchaîner sur les questions que vous avez.

15 J'ai actuellement un peu plus de 67 inscrits au registre. Je vais donc arrêter de prendre des inscriptions pour l'instant, de façon à ce qu'on avance, parce qu'on n'a aucune idée à quelle heure et quand passerait la 60^e personne. Et on ne sait pas encore quelle information aura été diffusée tout au long des réponses à ces questions, c'est ce qui fait en sorte que c'est très difficile de prévoir actuellement si les questions que vous voudriez
20 poser auront été répondues ou non.

Alors, je vais demander à madame Turgeon : est-ce que vous avez des documents à déposer
25 aujourd'hui?

Mme JULIE TURGEON :

30 Oui. Bonjour, Monsieur le président! Donc, on va déposer les présentations PowerPoint sur les ombres mouvantes; la présentation PowerPoint sur le bruit et les précisions sur les niveaux sonores en décibels, en dBC; la présentation sur l'empreinte sur le territoire agricole. On va également déposer les documents de fonctionnement du comité de suivi, qui inclut le système de gestion des plaintes; une carte indiquant les numéros de lots; le tableau des distances de chaque récepteur, de chaque éolienne, distances demandées par la commission; et peut-être, je ne sais pas si c'est le moment de répondre à
35 la question qu'on avait prise en délibéré, hier, concernant l'éolienne 18, la résidence à proximité de l'éolienne 18 qui recevait le 39...

LE PRÉSIDENT :

40 Allez-y donc.

Mme JULIE TURGEON :

45 ... à laquelle on avait calculé le 39.6 décibels. Et c'était la question à savoir si c'était un lot sur lequel on avait une option. Bien, la réponse, c'est oui.

LE PRÉSIDENT :

50 La réponse est oui. Donc l'éolienne la plus proche d'une résidence, le propriétaire de ce lot a un contrat avec vous.

Mme JULIE TURGEON :

55 En fait, ce n'était pas l'éolienne la plus proche, c'était le récepteur qu'on avait calculé que le bruit était à 39.6 décibels. La réponse était oui.

LE PRÉSIDENT :

60 Parfait. Merci, Madame Turgeon. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a parmi vous des personnes qui avaient quelque chose à déposer? Monsieur Talbot?

M. DENIS TALBOT :

65 Oui. On a déposé un document dont on a parlé, hier. C'est un avis du MAPAQ qu'on avait sollicité dans le cadre d'une autre audience concernant l'effet des éoliennes sur le bétail. Ce document-là, cet avis-là est accompagné d'une revue de littérature qui avait été réalisée par quelqu'un de l'Université Laval concernant le même sujet.

70 Également, on a déposé le sommaire des suivis d'exploitation pour le parc éolien de Baie-des-Sables, couvrant trois années, 2007 à 2009 : 2007, 2008, 2009; le sommaire du suivi d'exploitation de l'Anse-à-Valleau 2008 et 2009, de même que le sommaire de suivi d'exploitation du parc éolien de Carleton, 2009.

LE PRÉSIDENT :

75 Merci, Monsieur Talbot. Madame Lescop-Sinclair?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

80 Bonjour, Monsieur le président ! En préparation – donc ça va être déposé plus tard – c'est le tableau de comparaison des abondances de chauve-souris dans les différents parcs éoliens du Québec.

LE PRÉSIDENT :

85 Parfait. Merci. Monsieur Chaîné, avez-vous des choses à déposer pour Hydro-Québec?

M. ÉRIC CHAÎNÉ :

90 Bonjour, Monsieur le président. Non. On n'avait rien à déposer.

LE PRÉSIDENT :

95 Parfait. Madame Normandin?

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

100 Bonjour, Monsieur le président. Tel que demandé, hier, les tableaux des impacts cumulatifs pour les retraits de zone agricole pour des projets éoliens dans l'ensemble du Québec et pour les autres usages ont été demandés à la CPTAQ ce matin. Donc, j'imagine que ça devrait être déposé dans plus ou moins 24 heures.

LE PRÉSIDENT :

105 Merci, Madame. À la table arrière, il y a madame Tardif qui n'a pas pu se rendre aujourd'hui. Donc si jamais il y a des questions sur la santé et que nous ne sommes pas en mesure d'y répondre, nous allons lui acheminer les questions par courriel et nous aurons les réponses sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur notre projet. À côté, il y a monsieur... je vous vois à peine?

110

M. FRANÇOIS CÔTÉ :

Monsieur Côté du Tourisme. On n'avait pas de document.

115

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas de document, parfait. Monsieur Gibeau, il y avait quelque chose à présenter aujourd'hui?

120

M. SERGE GIBEAU :

Bonjour, Monsieur le président. J'ai déposé les extraits du Plan d'urbanisme, Règlement 385, qui traite du développement éolien et les extraits du Règlement de zonage 386-A qui traite du développement éolien.

125

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame Lenoir, vous avez quelque chose à déposer aujourd'hui? Il y a madame Bourdages entre les deux. Excusez, je ne vous voyais pas, Madame Bourdages.

130

Mme MARIE LILI LENOIR :

Non, Monsieur le président.

135

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Madame Bourdages?

140

Mme CAROLINE ROBERGE :

Roberge.

145

LE PRÉSIDENT :

Madame Roberge, excusez. Merci. Merci de me corriger. C'est bien.

Mme CAROLINE ROBERGE :

Non, je n'ai rien à déposer.

150

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, je vais appeler une première personne à la table et je comprends qu'il est possible, compte tenu que les gens sont inscrits parfois depuis presque deux séances, qu'elles soient absentes, auquel cas, elles pourront se réinscrire ou je les rappellerai. Mais la personne suivante était monsieur Wim Ammerlaan. Est-ce qu'il est ici? Monsieur Ammerlaan, bonjour!

155

160 **M. WIM AMMERLAAN :**

I am sorry. I ask you if I can wait a few turns, because I am preparing my questions and I am waiting for Louise Gagnon.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Si la question que vous avez est assez courte, avec un préambule, si ce n'est pas une position, puisqu'on est dans une...

170 **M. WIM AMMERLAAN :**

Non, ça, c'est pas une position, mais ça, c'est une question très importante pour nous.

LE PRÉSIDENT :

175 Parfait. Donc vous pouvez lire votre question, bien sûr.

M. WIM AMMERLAAN :

I'll see you later this afternoon. Thank you.

180 **LE PRÉSIDENT :**

185 C'est bon. Je peux déjà nommer la personne suivante qui peut se préparer ou même approcher. On pourrait entendre monsieur Ammerlaan après. C'est madame Jacinthe Desnoyers. Bonjour, Madame!

Mme JACINTHE DESNOYERS :

190 Bonjour! Je suis un peu nerveuse. On entend souvent parler d'acceptabilité sociale et du fait que les projets ne recevant pas l'acceptabilité sociale pourraient ne pas recevoir l'autorisation d'être implantés. À quelle étape et à quel niveau décisionnel l'acceptabilité est-elle prise en considération dans l'analyse de projets? C'est-à-dire qui a le pouvoir de dire qu'un projet ne sera pas construit en raison du manque d'acceptabilité sociale?

195 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je dirige votre question à monsieur Talbot.

200 **M. DENIS TALBOT :**

Ultimement, la décision concernant un projet appartient au Conseil des ministres qui doit prendre en considération l'ensemble des enjeux qui sont reliés au projet pour prendre sa décision.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Est-ce que j'ai compris que dans l'analyse que vous faisiez, vous faisiez une analyse de l'acceptabilité environnementale, sociale et écologique?

210 **M. DENIS TALBOT :**

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

215 Donc vous vous fondez, pour faire cette analyse d'acceptabilité sociale, sur quels critères?

M. DENIS TALBOT :

220 Sur plusieurs critères. C'est certain que l'audience publique nous donne des informations, mais dans le cadre de projets récents, on s'est quand même penché sur la question davantage. Puis, c'est assez récent, mais je peux vous lire un petit peu la définition qu'on aurait de l'acceptabilité sociale.

225 *Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, c'est au terme de l'analyse environnementale que l'on porte un jugement sur l'acceptabilité sociale d'un projet.*

230 *Ainsi, l'acceptabilité sociale considère un ensemble d'éléments, dont les avis des intervenants, les perceptions, les points de vue, les positions des citoyens et autres acteurs sociaux, ce qui inclut la question du consensus social; les mécanismes de participation du public à l'élaboration du projet et à la prise de décision quant à sa réalisation; l'évaluation des impacts sociaux, des mesures d'atténuation et de compensation, des conditions de réalisation du projet, ainsi que les particularités du milieu d'accueil.*

235 C'est les éléments qu'on prend en considération.

LE PRÉSIDENT :

240 Parfait. Merci. Et je vous rappelle également que la commission analyse toute l'information qu'elle reçoit à la lumière des principes de développement durable qui incluent entre autres la participation et l'engagement, mais elle regarde la question de l'acceptabilité sociale à l'intérieur de ces éléments.

245 **Mme JACINTHE DESNOYERS :**

O.K. Mais j'aurais une question un peu en rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

250 Allez-y, je vous en prie.

Mme JACINTHE DESNOYERS :

255 Concernant les agriculteurs qui ont accepté de mettre des éoliennes sur leur terre, j'imagine qu'ils doivent avoir un impact assez important justement sur l'acceptabilité sociale, vu qu'ils ont donné leur accord pour mettre les éoliennes sur leur terre. C'est peut-être un commentaire aussi, remarque.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est plus un commentaire. Une observation.

Mme JACINTHE DESNOYERS :

265 Mais, dans le fond, c'est ça. Les agriculteurs, dans le fond, est-ce qu'ils... j'ai de la misère à l'exprimer, mais c'est eux autres, dans le fond, qui pourraient avoir le plus grand impact peut-être sur la décision? Peut-être pas sur la décision, mais sur l'acceptabilité sociale.

270 **LE PRÉSIDENT :**

On ne peut pas présumer de l'analyse environnementale.

275 **Mme JACINTHE DESNOYERS :**

Bien, je pense que je ne l'ai pas posée comme il faut.

LE PRÉSIDENT :

280

Je comprends votre élément.

Mme JACINTHE DESNOYERS :

285

Dans le fond, c'est comme un peu l'espèce de pourcentage de, je ne sais pas, la part que ça prend. C'est difficile à expliquer.

LE PRÉSIDENT :

290

Pour l'analyse de la commission, et je pense que c'est la même chose pour l'analyse environnementale, ce ne sont pas des rapports de pourcentage, de pour, de contre.

Mme JACINTHE DESNOYERS :

295

Oui, oui. Non, mais c'est ça, j'ai pas pris les bons termes.

LE PRÉSIDENT :

300

C'est l'analyse des arguments. Ce sont les arguments qui sont importants dans vos mémoires. D'ailleurs, j'en profite pour vous le souligner, c'est les arguments que vous avancez qui permettent à la commission de se faire des idées, de se faire une tête sur un projet.

Mme JACINTHE DESNOYERS :

305

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

310

C'est bon? Avez-vous une deuxième question?

Mme JACINTHE DESNOYERS :

315

Oui. Au début, on avait parlé qu'on voulait peut-être casser des mythes sur les éoliennes. J'avais entendu dire que les éoliennes apportaient de la désertification dans les régions et je me demandais d'où est-ce que l'idée était venue, et si on avait répertorié des signes en quelque part de cette idée.

LE PRÉSIDENT :

Madame Normandin, est-ce que le ministère a regardé certaines études, qui sont sorties d'ailleurs assez récemment, sur l'effet sur le climat très local de la présence des éoliennes?

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Présentement, je ne pourrais pas vous répondre. Moi, ce n'est pas mon champ de compétence. Je ne suis pas agronome. Je pourrais, par contre, adresser la question à un agronome qui est associé avec moi à l'étude d'impact, puis je pourrai vous déposer ses commentaires à cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais. La commission apprécierait. Mais je vais aller du côté du promoteur aussi. Je pense que vous avez un agronome ou quelqu'un qui pourrait répondre à la question?

Mme JULIE TURGEON :

Oui. En fait, on a plutôt un ingénieur qui va répondre à la question. Donc Francis Pelletier avait déjà fait une revue de littérature à ce sujet-là. Il va vous donner plus d'informations.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. FRANCIS PELLETIER :

Bonjour, Monsieur le président. Oui, en fait, juste pour mentionner que ça fait 20 ans environ, sinon plus, qu'en Allemagne, il y a l'exploitation d'énergie éolienne en Europe puis qui sont principalement sur les terres agricoles. À notre connaissance, il y a un article crédible qui est sorti sur ce sujet-là et c'est un article de monsieur Roy – Roy en anglais – qu'on pourra déposer.

LE PRÉSIDENT :

Il était de quelle année, cet article?

M. FRANCIS PELLETIER :

360 Je n'ai pas la date exacte. C'est aux alentours de 2009 environ. Donc, à notre
connaissance, c'était le premier article qui sortait sur le sujet. C'est un article théorique. Ce
n'était pas un article basé sur des mesures faites sur le terrain. On a étudié cet article-là
avec l'École de technologie supérieure. On a analysé les hypothèses qui ont été faites dans
cet article-là. L'auteur arrivait à la conclusion que potentiellement, les éoliennes – on en
365 parlait un peu hier ou avant-hier du sillage des éoliennes – donc la zone perturbée de vent
pourrait potentiellement créer une différence de température au niveau du sol. Ce qu'il
disait, c'est que ça pourrait augmenter peut-être de 1 degré la température la nuit et
abaisser de 1 degré, quelques degrés Celsius le jour. Il n'a pas fait la démonstration d'un
impact potentiel sur la culture, il a juste fait cette affirmation-là.

370 On a repris, avec l'École de technologie supérieure, les hypothèses de calculs qui ont
été faites. On a adapté ça en fonction des éoliennes Enercon. On prend les caractéristiques
aérodynamiques – parce que, lui, c'est une étude générique qu'il a faite avec des éoliennes
génériques – donc on a pris les caractéristiques spécifiques aux éoliennes Enercon et on
375 est arrivé à des résultats qui démontraient des niveaux d'augmentation de température ou
de modification de température négligeables.

Une autre conclusion importante dans ce rapport-là qui a été mentionné, il y a une
carte à la fin qui démontre les zones qui sont propices, selon cet auteur-là, malgré son
étude générique, les endroits qui sont propices, à son avis, à l'implantation de projets
éoliens. Si on regarde cette carte-là, le Québec au complet, selon l'avis de cet auteur-là, est
propice à l'implantation de projets éoliens, pour éviter cet article-là. Si vous le désirez, on
pourrait déposer le résultat de l'analyse qui a été faite par l'École de technologie supérieure
sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait utile à la commission, effectivement.

M. FRANCIS PELLETIER :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

395 Voilà, Madame. Je vous remercie. Monsieur Ammerlaan. Bonjour, madame
Ammerlaan. Je m'excuse. Tout à l'heure, je pensais que vous vouliez lire la question. Je
n'avais pas entendu « wait ». Donc allez-y, je vous en prie.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

400 Bonjour, Monsieur le président. En 2007, Air Energy TCI a fait signer à des producteurs des octrois d'option qui ne sont pas notariés. De ce fait, ces contrats n'ont pas été enregistrés au Bureau de la publicité des droits et un notaire est incapable de connaître les obligations sur ces terres.

405 Ma question : qu'arrive-t-il si, par exemple, le signataire d'un octroi d'option vend sa terre à une compagnie à numéro et que celle-ci vend à son tour une partie de cette terre, sans prévenir l'acheteur de l'existence de l'octroi d'option? Quelles sont les obligations de l'agriculteur qui a acheté une terre en 2009, sans être avisé par le vendeur et le notaire, et sans aucune servitude sur son contrat?

LE PRÉSIDENT :

415 Je vais me diriger du côté de madame Turgeon. Vous nous avez parlé au début que vous auriez peut-être un avocat ou un expert sur les contrats avec vous?

Mme JULIE TURGEON :

420 Oui. En fait, notre avocat était présent toute la journée, hier, mais c'est une très bonne question. Je vais la vérifier.

425 Cependant, j'aimerais concernant la possibilité de vendre ou d'acheter un terrain sur lequel il y a une option, cependant, généralement, les options sont liées à la personne, ce n'est pas lié au numéro de lot. Et concernant les notaires, ils vont arriver... quand on va tourner, on va lever l'option pour faire un acte de propriété superficière, à ce moment-là, l'acte de propriété superficière va être notarié. En ce moment, ce qu'on a, c'est un contrat d'option. C'est pour permettre de développer le projet. Donc, on a plus d'options, on a plus, en fait, de terrains disponibles que ce qu'on a besoin pour construire le projet. Mais dans l'acte de propriété superficière, les superficies vont être précisées, puis l'acte va être notarié.

430 Si je peux me permettre de prendre la question en délibéré, je vais juste vérifier avec l'avocat pour avoir une réponse précise à ce sujet-là. Je peux vous revenir au courant de la journée.

LE PRÉSIDENT :

435 Oui. Peut-être, Madame Ammerlaan, je vais laisser la parole à monsieur Longpré.

440 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce qu'il a été envisagé par vos avocats d'enregistrer ce contrat d'option là avant d'enregistrer le contrat de propriété superficière?

445 **Mme JULIE TURGEON :**

Je ne crois pas, à ma connaissance. Je vais devoir vérifier à ce niveau-là et je vais vous revenir avec une réponse.

450 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

S'il n'y avait pas d'obligation légale de le faire, est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez faire, pour publiciser sur les lots, de façon volontaire, pour que ce soit connu des propriétaires qui sont voisins, les obligations auxquelles ce lot-là est soumis?

455 **Mme JULIE TURGEON :**

En fait, ce qu'on peut faire, comme on l'a fait, on a déposé une copie d'un contrat type. En fait, on a vraiment pris un contrat qu'on a simplement enlevé les noms, qu'on a déposé à la commission, puis on a une carte avec les numéros de lot. Peut-être à ce niveau-là, on peut vraiment voir quel lot aurait un contrat avec les clauses qui sont indiquées dans le contrat. Mais encore là, je peux vérifier.

460 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

465 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

470 Madame Ammerlaan, votre question est écrite, je pense? Vous pourriez en remettre copie à madame Turgeon pour qu'elle ait exactement votre question et qu'elle puisse y répondre?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

475 Oui.

LE PRÉSIDENT :

480 C'est quand même une question avec beaucoup de mots. Vous avez une deuxième question, Monsieur Ammerlaan? Ou Madame?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Ma deuxième question : est-ce que le fait d'avoir acquis une terre d'une compagnie à numéro le 19 mai 2009, et ce, sans servitude au contrat, constitue un vice caché?

485

LE PRÉSIDENT :

Un vice caché? Madame Turgeon? On ne comprend pas tout à fait la question. Vous pouvez la redire?

490

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Est-ce que le fait d'avoir acquis une terre d'une compagnie à numéro le 19 mai 2009, et ce, sans servitude au contrat, constitue un vice caché?

495

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je m'excuse, juste pour préciser. Pourquoi la date du 19 mai 2009 est importante pour vous?

500

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Parce que ce cas n'est pas quelque chose imaginaire. C'est nous. Hier soir, un de nos amis m'a appelée. Il a dit : « Astrid, est-ce que tu es au courant qu'une des terres a une servitude de TCI? » C'était le choc total pour nous, parce que vous pouvez peut-être comprendre qu'avec le fait que je suis dans le comité Don Quichotte, ça a été la source de beaucoup, de beaucoup de rumeurs et pendant quelques semaines, des attaques personnelles et des menaces.

505

Alors, hier soir, un ami à moi est venu, il a montré la carte sur Internet qui effectivement indique que notre terre, que nous avons acquise en 2009, était dans la zone orange. Mais nous n'avons jamais, jamais, jamais signé quelque chose et on n'était pas au courant. Et c'est pourquoi toutes ces rumeurs circulaient, mais on a toujours pensé que c'était parce qu'on est en opposition.

510

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'aurais une question à madame Turgeon. Tout à l'heure, vous avez dit que les actes qui ont été signés actuellement ne sont pas notariés et sont liés à la personne et non pas au lot. Est-ce que ça veut dire que compte tenu de la vente, vous n'avez pas d'acte avec madame, de telle sorte qu'il n'y a pas d'éolienne sur son terrain. Vous n'avez pas de servitude là?

515

520 **Mme JULIE TURGEON :**

Bien, c'est ce que j'en comprends, mais je pense qu'il faudrait regarder comme il faut d'où madame Ammerlaan parle exactement. Cependant, je pense que ça serait vraiment quelque chose que j'aimerais vérifier au niveau légal, puis de regarder comme il faut sur les cartes qu'est-ce que c'est. Mais c'est certain qu'il n'y a pas d'infrastructure de prévue sur la terre de quelqu'un qui ne voulait pas avoir des infrastructures. Ça, c'est certain. C'est vraiment la façon dont on fonctionne.

525 **LE PRÉSIDENT :**

530 Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

535 Ce que je pourrais vous inviter à faire, c'est de contacter votre notaire, parce qu'il a dû faire une recherche de titres.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

540 On l'a déjà fait ce matin. Mais je voudrais bien déposer le contrat. Nous avons fait une copie. Nous avons appelé notre notaire et c'est sûr qu'on ne veut pas avoir une éolienne, mais on ne veut pas avoir une servitude, une option. Rien, rien, rien, sur cette terre.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

545 Mais est-ce que votre notaire doit vous revenir avec cette question-là?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

550 Oui. Elle aurait dû m'appeler cet après-midi, mais on a voulu déposer la question tout de suite. Parce qu'il y avait eu des... non, c'est correct.

LE PRÉSIDENT :

555 O.K., parfait. Donc vous allez pouvoir déposer vos deux questions à madame Turgeon, finalement.

Mme JULIE TURGEON :

560 Est-ce que c'est quelque chose que vous voulez qu'on revienne dans peut-être la séance de ce soir sur ça?

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez l'information, ça serait très bien de pouvoir la régler dans la séance de ce soir, oui.

565 **Mme JULIE TURGEON :**

Donc ce que je comprends, juste pour bien comprendre la question, c'est qu'ils viennent d'acquérir une nouvelle terre sur laquelle l'ancien propriétaire avait une option avec Venterre, et là, veulent savoir si l'option est encore... elle a été transférée à eux sans qu'ils en soient au courant. C'était ça, la question?

570

LE PRÉSIDENT :

Exactement. Ou si ça constitue un vice caché. C'est-à-dire ils peuvent dire : « On renonce à l'achat de cette terre » ou encore, c'est lié à la personne, et à ce moment-là, ils ne sont pas liés par ça et, à ce moment-là, vous avez un espace de moins qui est marqué sur vos cartes.

575

Mme JULIE TURGEON :

O.K. Bien, de façon préliminaire, je vais répondre que non, l'option est vraiment liée, elle n'est pas transférable d'un lot à l'autre, mais je vais vous revenir vraiment avec une question. Je vais vérifier au niveau légal, puis avec les gens ici...

580

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit pas transférable d'un lot à l'autre? Ou pas transférable d'un propriétaire à un autre propriétaire?

585

Mme JULIE TURGEON :

D'un propriétaire à l'autre, pardon.

590

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

595

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Comme nous reviendrons sur cette question peut-être ce soir avec les informations additionnelles, si vous avez, vous, des informations additionnelles de votre notaire cet après-midi, il serait peut-être bon de les avoir en main.

600

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Est-ce que je peux peut-être faire une petite conclusion?

605

LE PRÉSIDENT :

Si c'est une question. Si c'est un commentaire ou une observation, je devrai la décliner. Merci beaucoup. Thank you very much.

610

Monsieur Gilles Potvin. Monsieur Potvin est absent. Monsieur Gaétan Fortin. Il n'est pas ici? Je poursuis. Madame Madison.

Mme CHRISTINE MADISON :

615

Bonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

620

Bonjour, Madame Madison!

Mme CHRISTINE MADISON :

625

Je vais en profiter pour mettre quelques petites précisions. Au fait, lundi soir, le nom de la Municipalité de Saint-Blaise a paru à plusieurs reprises comme faisant partie du processus de consultation que TCI a fait.

630

Alors, je peux vous dire qu'on n'a jamais été consulté. Je faisais partie du Conseil municipal. On a été approché pour nous vendre un projet de 57 éoliennes, oui, à Saint-Blaise, mais on n'a pas été consulté jamais sur le projet de Saint-Valentin.

Ma question aujourd'hui : le 750 mètres dont on parle, d'où vient-il? Et était-il vraiment le reflet des élus à l'époque?

635

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc la question, on peut la déplacer vers la MRC, madame Roberge.

Mme CAROLINE ROBERGE :

640

En fait, le 750 mètres, il y a eu le RCI 435 qui a été adopté au niveau de la MRC, qui est entré en vigueur par le MAMROT. Il y a eu un dossier, un document complémentaire... en fait, un

645 commentaire justificatif qui a été déposé à ce moment-là. En fait, le 750 mètres, la façon qu'il est
exprimé – en fait, je pourrais le déposer ce commentaire-là – c'est qu'ils se sont basés, en fait, le
Conseil de la MRC, elle s'est basée sur une étude qui avait été faite, un guide, en fait, qui avait été
fait en France, qui disait qu'entre 500 mètres et 2 000 mètres, tout dépend du relief, puis de la façon
que la géomorphologie est faite au niveau du site. Donc à 500 mètres, ils disaient que c'était proche,
qu'il pouvait y avoir des impacts au niveau sonore, puis à 2 000 mètres, c'était vraiment, il n'y avait
pas de problème au niveau de l'impact pour une résidence.

650 Donc la MRC, elle a tranché à 750 mètres, parce qu'elle s'est dit comme quoi qu'elle ne voulait
pas se doter d'une étude acoustique partout sur son territoire – parce qu'on s'entend, quand on
réglemente, c'est pour tout le territoire de la MRC du Haut-Richelieu – donc elle ne voulait pas se
doter d'une étude acoustique, à savoir quel était... Ça fait qu'à 750 mètres, c'était quand même un
655 juste milieu. Puis, le MAMROT a fait rentrer ce règlement-là. En fait, ils ont dit comme quoi que c'était
conforme aux orientations gouvernementales.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

660 Est-ce que ça a fait l'objet d'un vote? Est-ce qu'il y a eu une résolution à cet effet-là
ou ça fait partie de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu à la MRC pour fixer une
distance minimum? Ou si seulement ça a été l'adoption d'un RCI qui stipulait l'adoption de
la distance de 750 mètres?

665 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Mais, en fait, quand le Conseil de la MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire, ça veut
dire que, je veux dire, tout le Conseil de la MRC est d'accord avec la distance séparatrice qui était
stipulée à l'intérieur de ce règlement-là.

670 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Vous avez la résolution de l'adoption de ce règlement-là?

675 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

Oui, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

680 Vous pouvez nous la produire?

Mme CAROLINE ROBERGE :

685 Oui. Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

690 D'accord. Merci.

Mme CHRISTINE MADISON :

695 Est-ce qu'il y a eu une première proposition de 1 500 mètres sur la table qui a été refusée par le gouvernement provincial en quelque part?

Mme CAROLINE ROBERGE :

700 De 1 500 mètres?

LE PRÉSIDENT :

705 Oui. La question est : est-ce qu'il y a eu, parmi les élus ou la MRC, il y a eu des discussions pour faire un règlement de contrôle intérimaire qui précise 1,5 kilomètre et que cette proposition aurait été refusée par le ministère des Affaires municipales et compagnie?

Mme CAROLINE ROBERGE :

710 Au niveau d'une résidence isolée?

LE PRÉSIDENT :

Au niveau d'une résidence isolée?

Mme CAROLINE ROBERGE :

715 En fait, non, pas à ce que je sache. Il n'y a jamais eu... En fait, ce que je pourrais peut-être préciser, c'est que lors de l'adoption... parce qu'en fait, il y a un règlement de contrôle intérimaire qui se fait pendant un règlement qui modifie le schéma.

720 Dans le fond, un règlement de contrôle intérimaire, c'est que ça a un effet immédiat. Donc pendant ce temps-là, il y a un règlement qui modifiait le schéma qui était en train de se faire. Puis, lors de l'assemblée publique, au niveau du Règlement 460, il y a un groupe de citoyens – parce qu'il y a tout le temps des interventions. En fait, il y a un délai de 45 jours pour nous faire parvenir des

725 commentaires, les gens peuvent nous faire parvenir... Il y a eu un comité à Saint-Sébastien et Henryville qui, eux, voulaient que la distance à respecter soit de 2 000 mètres d'une résidence.

730 Sauf que, en fait, je peux peut-être un peu plus... À 2 000 mètres, j'ai fait personnellement l'exercice. En fait, j'ai appliqué une zone tampon, une aire de protection à partir du réseau routier, parce qu'on s'entend que la résidence, c'est souvent à côté d'une... Puis si on applique une distance à respecter à 2 000 mètres, ça faisait qu'il n'y avait pas d'aire d'accueil au niveau du développement éolien sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Donc, c'est sûr que ça aurait, au niveau des orientations gouvernementales, on ne pouvait pas ne pas avoir de territoire d'accueil.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est imposé, ça, par le gouvernement?

Mme CAROLINE ROBERGE :

740 En fait, ça vient des orientations gouvernementales. On ne pouvait pas interdire l'implantation des éoliennes sur le territoire. Donc, il fallait y aller avec le concept de développement durable, donc qui s'intègre dans... en fait, c'est une cohabitation harmonieuse entre les éléments d'aménagement qui se retrouvent sur notre territoire.

745 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

750 Et devant ce refus-là du MAMROT, j'imagine vous êtes retournés à faire vos devoirs, vos leçons à la MRC, il y a eu des discussions pour réduire ce qui avait peut-être été proposé initialement à 1 500 mètres et ça a été ramené à 750. Est-ce qu'il y a eu, entre le 1 500 qui avait été proposé initialement et devant le refus du ministère des Affaires municipales, est-ce qu'il y a eu d'autres positions qui ont été exprimées pour 1 000 mètres ou 800 mètres ou 750 mètres?

755 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

760 Oui. En fait, si je remets les choses en fait, c'est qu'il n'y a pas eu de 1 500 mètres qui a été proposé pour une résidence. Comme je vous expliquais, c'est un comité de citoyens qui nous avait proposé de mettre ça à 2 000 mètres. Mais à 2 000 mètres, ça faisait qu'il n'y avait pas de territoire d'accueil. Puis, de toute manière, la MRC, par rapport aux immeubles protégés, on l'a essayé dans un RCI de mettre 1 000 mètres au niveau des immeubles protégés, qui n'est pas les résidences isolées – je vous l'expliquais voilà deux jours comme quoi c'est un groupe d'immeubles – bon, bien, le gouvernement, à 1 000 mètres, ils nous l'ont refusé en disant comme quoi que ça contraignait une superficie trop grande sur notre territoire.

765 Donc, je veux dire, on n'avait pas réellement de marge de manœuvre. C'est pour ça que le 875 mètres est arrivé au niveau des immeubles protégés. Parce que tout est une question tout le temps de justement de superficie d'accueil qui doit rester sur notre territoire. Donc, si on l'a essayé à 1 000 mètres des immeubles protégés, qui fait qu'on en a moins sur le territoire qu'une résidence isolée, bien, à 2 000 mètres pour une résidence isolée, c'était clair que ça ne passait pas.

770 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Alors, je retiens de ce que vous nous dites que tout a été discuté au niveau des distances au niveau de la MRC et que, finalement, le RCI qui a été adopté, a été adopté par l'ensemble de membres.

775 **Mme CAROLINE ROBERGE :**

780 Oui, exactement. Puis même, on avait eu aussi une proposition – je continue – lors du 750 mètres, comme je vous expliquais, on tombe toujours en période de consultation publique. Le ministère des Ressources naturelles nous avait fait parvenir une proposition, malgré qu'habituellement, je veux dire, on peut demander un avis auprès de nos ministères lorsqu'on dépose un règlement, on ne l'avait pas demandé, mais le ministère des Ressources naturelles a quand même pris le devant et nous a envoyé une suggestion, nous suggérant de mettre 500 mètres au niveau des résidences isolées au lieu de 750 mètres. Parce qu'il disait qu'à l'échelle des MRC du Québec, la plupart du temps, c'était 500 mètres. Puis, avec une mesure comme quoi que si le promoteur démontre qu'il y a moins d'impact, de descendre jusqu'à 300 mètres. Mais la MRC a quand même maintenu, malgré cette suggestion, elle a quand même maintenu le 750 mètres.

790 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

795 Vous avez la réponse, Madame Madison.

Mme CHRISTINE MADISON :

Oui. Merci. Deuxième question?

800 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

805 **Mme CHRISTINE MADISON :**

810 En 2007, la firme en recherche marketing qui s'appelle maintenant Synergis, c'était une multi
réseau, a effectué un sondage sur l'opinion des résidents aux alentours des éoliennes. Son
échantillonnage s'étalait sur un rayon de 10 kilomètres autour des éoliennes, englobant ainsi les
municipalités voisines. Alors, ma question, c'est pourquoi est-ce que les citoyens de Saint-Blaise n'ont
jamais été consultés au sujet du projet de Saint-Valentin?

LE PRÉSIDENT :

815 Et l'étude de Synergis, remettez-nous en contexte, c'était quel parc éolien?

Mme CHRISTINE MADISON :

820 C'était quel parc éolien? C'est dans le bulletin EnerView, c'est pour les compagnies
d'éoliennes, ils ne disent pas le territoire, mais ils disent au Québec. Mais ce qui m'a frappée, c'est
que leur échantillonnage se faisait sur un rayon de 10 kilomètres, et depuis le début, Saint-Blaise est
très absente de toute la démarche de consultation ou d'information, au point que le 8 décembre et
lundi soir, Saint-Blaise ne fait même pas partie de l'énoncé, l'énumération des municipalités
limitrophes du projet.

825 **LE PRÉSIDENT :**

830 Donc, je vais aller du côté de madame Turgeon. Est-ce que votre équipe, vous êtes au courant
de cette étude de Synergis? Je me rappelle l'avoir lue, mais je ne me rappelle pas dans quel contexte
c'était.

Mme JULIE TURGEON :

835 Oui. En fait, je vais laisser la parole à François Tremblay qui peut en parler un petit peu plus de
l'étude, puis je vais pouvoir répondre à la question de madame Madison après.

LE PRÉSIDENT :

840 Parfait. Merci. Monsieur Tremblay.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

On peut peut-être envoyer un graphique qui représente les résultats de l'étude Synergis?

845

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous voulez.

850

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

En fait, l'étude a été faite avec 373 personnes. C'était une firme de sondage qui essayait de se positionner justement pour... dans le domaine.

855

Mme CHRISTINE MADISON :

Est-ce qu'on voit le 10 kilomètres là-dessus?

860

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Non. Bien, l'information du 10 kilomètres, évidemment, n'est pas dans les résultats. On présente les résultats ici.

865

LE PRÉSIDENT :

Mais on la reconnaît.

870

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

90 % des répondants, 373 personnes qui vivaient aux abords et d'autres qui ne vivaient pas aux abords, qui étaient dans des secteurs témoins, qu'on appelle, donc il y avait des gens, 373 personnes. 90 % étaient favorables à l'énergie éolienne. Et ce qui est intéressant avec l'étude, c'est que plus on se rapproche et plus les gens ont vécu un projet, les pourcentages de satisfaction ont tendance à monter.

875

Mme CHRISTINE MADISON :

Ce n'est pas le but de ma question.

880

LE PRÉSIDENT :

C'est le 10 kilomètres?

885

Mme CHRISTINE MADISON :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Mais je vais laisser quand même terminer...

890 **Mme CHRISTINE MADISON :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

895

... parce que c'est quand même juste deux petits diagrammes, puis je vais revenir.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

900

Donc, effectivement, ils avaient pris un certain rayon autour, jusqu'à 10 kilomètres, effectivement. La question, bien, évidemment, il revient plutôt à Julie de répondre. Est-ce que les gens de Saint-Blaise ont été consultés ou non? Il y a certains éléments de consultation qui ont été faits. Le processus de projet, évidemment, c'est un processus en continu. À l'époque où les gens de Saint-Blaise ont été rencontrés, il y avait un autre nombre d'éoliennes. Donc, Julie peut faire un peu le compte rendu de ce qui a été fait à Saint-Blaise.

905

LE PRÉSIDENT :

910

Peut-être juste avant le compte rendu de Saint-Blaise, je voudrais bien comprendre. Donc ça, c'est un sondage qui a été fait pendant une étude d'impact ou ça a été fait une fois que c'était installé, les éoliennes étaient installées, puis c'était pour faire un suivi avant, après?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

915

C'est non plus relié à un suivi. C'est une firme de sondage qui a fait ça, indépendamment, donc sans aucun mandat. C'est une firme de sondage qui se spécialise sur des enjeux d'énergie en général et ils ont fait un sondage en général au Québec à des endroits où il y avait des parcs et à d'autres endroits où il n'y en avait pas. Dans le cas où il y avait des parcs, ils allaient chercher un rayon jusqu'à 10 kilomètres, comme madame le soulignait.

920

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Turgeon, vous vouliez préciser sur la consultation à Saint-Blaise.

925 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. En fait, la consultation à Saint-Blaise, il y a eu une rencontre concernant le projet en 2006. Il y a eu également une séance d'information, portes ouvertes. L'invitation, elle avait été envoyée à tous les citoyens également de Saint-Blaise à l'époque et, bon, les autres municipalités limitrophes pour venir à la séance d'information. Il y a eu une autre séance d'information en 2008 et une autre avant les Fêtes également, que les gens avaient été invités, cette fois-ci, par la voie des médias.

935 Encore là, il y a eu des demandes récemment, suite à la demande que les gens voulaient de plus en plus être informés. Donc, on voulait donner le plus d'informations possible. On a envoyé à deux reprises, avant les Fêtes, des lettres aux gens pour rencontrer les conseils municipaux directement, pour les inviter à nous rencontrer, puis on n'avait pas eu de réponse.

940 Mais en fait, le dialogue est encore ouvert, si jamais les gens veulent avoir de l'information, nous rencontrer pour trouver des solutions, pour comprendre encore les préoccupations sur le projet, on va trouver une façon de les adresser le mieux possible, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

945 Donc, vous dites en 2006, il y a eu une réunion? C'était une réunion avec les élus, c'est ça? C'était avec le maire? Le directeur des travaux publics? Le Conseil?

Mme JULIE TURGEON :

950 En fait, les détails de la réunion, peut-être que je peux revenir parce que ce n'était pas moi qui étais là à l'époque, mais ce que j'ai comme information, c'est que les détails de la réunion, c'était concernant l'installation d'un mât de mesure sur le territoire de la Municipalité de Saint-Blaise. Peut-être que madame a plus les détails, si elle était présente à cette rencontre-là. Sinon, je peux revenir avec l'information détaillée.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ce n'était pas sur le parc. Ce n'était pas sur le projet de parc éolien de X éoliennes, là. C'était sur le mât.

960 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. C'était sur la première version, si on veut, quand le projet a été initié, sur la venue du projet.

965

LE PRÉSIDENT :

Puis les deux autres réunions que vous avez faites, vous avez invité les citoyens? La réunion avait lieu à Saint-Blaise même? Pour les... comment on dit, les Blaisois?

970

Mme CHRISTINE MADISON :

Les Blaisois.

975

LE PRÉSIDENT :

Les Blaisois. C'était pour les Blaisois?

Mme JULIE TURGEON :

980

C'était une séance qu'on appelle les séances portes ouvertes, qui permet aux gens de venir voir les cartes des projets, venir voir le promoteur. Il y avait des spécialistes. Il y a eu trois de ces séances-là, puis les gens ont été invités par, directement les municipalités limitrophes, incluant Saint-Blaise, à venir nous rencontrer.

985

LE PRÉSIDENT :

Ils étaient invités à Saint-Valentin.

990

Mme JULIE TURGEON :

Oui. En fait, la tenue de la porte ouverte était à Saint-Valentin, qui est comme le centre du projet.

995

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1000

Toutes les portes ouvertes ont été à Saint-Valentin? Ça a toujours été ici, au cœur du projet?

Mme JULIE TURGEON :

1005

Oui, effectivement. Elles ont toujours été situées à Saint-Valentin, les trois séances.

LE PRÉSIDENT :

Madame Madison, vous avez votre réponse.

1010

Mme CHRISTINE MADISON :

Oui, mais je vais apporter une spécification, vu que madame Turgeon m'a tendu un peu...

LE PRÉSIDENT :

1015

Une perche?

Mme CHRISTINE MADISON :

1020

Oui. Alors, juin 2006 ou juillet 2007, le mât de mesure, c'était pour avoir l'autorisation de Saint-Blaise, de la Municipalité, de poser un mât de mesure sur le territoire. Ce n'était pas une consultation par rapport au projet. Ça ne peut pas faire partie du processus de consultation tel que vous l'avez présenté.

1025

La même chose pour les deux autres dates qui sont stipulées. C'était pour venir nous vendre un projet de 57 études à Saint-Blaise. Ce n'était pas de la consultation sur le projet de Saint-Valentin. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1030

Parfait. Donc, je pense que les gens ont entendu, puis dans votre mémoire, j'imagine que vous allez parler, traiter ce sujet. Merci, Madame Madison.

Mme CHRISTINE MADISON :

1035

Merci.

Mme MARIE-LILI LENOIR :

1040

Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez?

LE PRÉSIDENT :

1045

Oui, Madame Lenoir, je vous en prie.

Mme MARIE LILI LENOIR :

Bon. J'avais une question, puis on m'a dit que lorsqu'un sujet aborderait ma question, je pourrais donner ma question?

1050

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous pouvez. Tout à fait. Allez-y.

1055

Mme MARIE LILI LENOIR :

Alors, c'est au niveau aussi des communications, puis de l'information. Je pense que c'est mardi soir, TransAlta a mentionné avoir envoyé à plusieurs reprises des communiqués, des invitations. La Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne se souvient pas, outre les deux dernières communications l'an dernier, d'avoir eu toutes ces informations-là, toutes ces invitations.

1060

Alors, est-ce possible de demander à TransAlta de déposer copie de ces lettres qui ont été envoyées comme invitations, avec la preuve de publipostage aussi, à savoir si ça a été envoyé dans les municipalités limitrophes, les municipalités voisines. S'il vous plaît.

1065

Mme JULIE TURGEON :

Oui, certainement. On va pouvoir déposer ces informations-là à la commission. On va essayer de le faire aujourd'hui.

1070

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1075

Mme MARIE LILI LENOIR :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1080

Merci, Madame Lenoir. J'appelle monsieur Gerhard Schirmacher. Est-ce que monsieur Schirmacher est là? En espérant que je prononce son nom comme il faut. Je poursuis. Monsieur François Duveau. Bonjour, Monsieur!

1085 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

J'ai deux questions. La première est une question de... je pense que c'est du zonage. Mais vous allez probablement voir que je n'y connais rien dans le zonage, mais je pose la question de toute façon.

1090
1095 Au départ, je vous dirais que je suis installé dans cette région pour son paysage champêtre et sa vocation agricole. Une région de grande stabilité où la terre est précieuse et le zonage est sacré et intouchable. C'est ce que je pensais. Mon regard sur la région il y a dix ans est le même que mon regard d'aujourd'hui, et mon regard dans dix ans sera le même que mon regard d'aujourd'hui aussi. Je l'espère.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui amène à votre question.

1100 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Ce qui m'amène à ma question. En trois volets, mais je serais satisfait d'une réponse globale.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

1110 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

1115 Existe-t-il une clause au document d'entente entre le promoteur, les propriétaires et la Municipalité de Saint-Valentin qui stipule que ces ententes sont conditionnelles à la modification de zonage? Un autre volet : est-ce que l'agriculteur et la municipalité sont protégés au cas où le zonage n'est pas modifié ou au cas où le projet est avorté? Troisième question, bien, troisième volet à la même question, et je pense que celle-ci est cruciale, du moins pour moi : est-ce que ces mêmes propriétaires terriens et la Municipalité avaient au départ le droit de prendre des engagements qui peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble de la communauté de Saint-Valentin et les communautés avoisinantes, sans consultation générale? Voici ma question.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une grande question. J'essaie de voir comment je vais la gérer, celle-là.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1125

Comme je vous disais au départ, je n'y connais rien en zonage.

LE PRÉSIDENT :

1130

Parfait. Hier, nous avons reçu le dépôt du contrat qui lie les propriétaires avec la compagnie, le promoteur. Donc ça a été déposé. Nous n'avons pas eu le temps de le lire en détail, mais il est déjà coté, je pense, et vous allez le trouver sur Internet expressément sous la cote DA6. Existe-t-il avec la Municipalité de – commençons par Saint-Valentin – une entente signée avec la Municipalité en lien avec le parc éolien?

1135

Mme JULIE TURGEON :

Oui, Monsieur le président. Il y a une lettre d'intention qui a été signée, je crois, si je ne m'abuse, en 2007 avec la Municipalité de Saint-Valentin.

1140

LE PRÉSIDENT :

Donc vous pourriez déposer cette lettre?

1145

Mme JULIE TURGEON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1150

Qui lie les deux parties, qu'on puisse comprendre? C'est une lettre d'intention. Donc ça a une valeur...

Mme JULIE TURGEON :

1155

Oui. En fait, oui, c'est une lettre d'intention qui a plusieurs clauses qui avaient été, à l'époque, discutées avec la Municipalité. Il y a autant des clauses des deux côtés.

LE PRÉSIDENT :

1160

Parfait. Existe-t-il une même lettre d'entente avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix?

Mme JULIE TURGEON :

1165 Non, Monsieur le président, il n'y a pas de...

LE PRÉSIDENT :

1170 Pour l'instant, il n'y a aucune lettre, aucune entente signée avec la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Mme JULIE TURGEON :

1175 Il a commencé à y avoir des discussions préliminaires à ce sujet-là avant les Fêtes, peut-être dans le mois d'août, si je ne m'abuse, on avait commencé à en discuter, mais c'était quelque chose qui viendrait par après. Puis, évidemment, c'est sur une base volontaire de la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

1180 Parfait. Vous avez entendu comme moi la question de monsieur Dubeau. Est-ce qu'il y a des...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1185 Des conditions? En fait, est-ce qu'on peut retrouver dans ces lettres d'option là, des conditions qui doivent être réalisées avant d'aller plus loin dans la réalisation du projet?

Mme JULIE TURGEON :

1190 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1195 Et est-ce qu'il est possible, à ce stade-ci – et c'est tout à fait hypothétique si je vous pose la question – si les conditions ne se réalisaient pas, le projet n'aura pas lieu?

Mme JULIE TURGEON :

1200 Je veux juste trouver les conditions dans le contrat. J'ai des gens qui vont chercher les conditions, puis si je peux vous revenir dans quelques minutes, on va regarder exactement la phrase qui énumère ces conditions-là.

LE PRÉSIDENT :

1205 Donc, nous allons mettre en suspens la réponse. Est-ce que vous avez une deuxième question ou c'était la même?

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1210 Oui, dans un tout autre ordre d'idée.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1215 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Je souhaite surtout que vous ayez une panoplie de questions venant de différentes inquiétudes. Je sais qu'hier, on a parlé beaucoup de bruit. J'aurais même des questions peut-être plus tard à ce sujet encore une fois, mais voilà.

1220 Ma deuxième question, je veux vous parler de nos routes.

LE PRÉSIDENT :

1225 D'une route.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1230 De nos chemins.

LE PRÉSIDENT :

De vos chemins. Allez-y.

1235 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

1240 Connaissant le réseau routier de la région, j'aimerais savoir si le trajet emprunté par la multitude de poids lourds a déjà été établi? D'où viendront-ils? Combien de passages sont prévus? Et dans quelle période de temps? Je continue, vous permettez? Vu que nos routes ne sont pas conçues pour ça, advenant qu'elles soient endommagées ou qu'il y ait une usure prématurée, qu'est-ce qu'il est prévu comme compensation?

LE PRÉSIDENT :

1245 Parfait. Donc si je me rappelle, la question a été traitée dans l'étude d'impact. Donc, la réponse devrait venir assez rapidement. Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

1250 Oui. En fait, concernant le plan de transport, si on veut, on n'est pas encore rendu à déterminer. Ça va se faire en consultation avec le MTQ, mais on a une idée, évidemment, d'où proviendraient les composantes, puis sur quelles routes les composantes passeraient. Ici, en fait, Marc-Antoine Renaud est représentant de la compagnie Enercon. Donc, ils vont être responsables du transport des composantes vers le site, donc je vais laisser la parole à Marc-Antoine Renaud.

1255 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Bonjour, Monsieur le président!

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur!

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1265 Alors, pour le transport des composantes, comme Julie, madame Turgeon l'a mentionné, le trajet définitif n'est pas encore fait, n'est pas encore décidé, car le développeur est responsable de demander les permis et les autorisations au niveau du ministère des Transports du Québec et aussi, le développeur est responsable de s'assurer que les routes sont conformes selon les spécifications du manufacturier, ce qui veut dire d'Enercon. Donc, il y a des arcs de courbure au niveau des coudes, si on veut, au niveau des routes et aussi s'assurer qu'ils peuvent respecter, recevoir le poids des composantes.

1270 Au niveau des composantes, il y a 3 composantes majeures : donc les pales, les tours et la nacelle en tant que telle. La plus grande composante, ce sont les pales. Donc ce sont les plus longues. On parle de pales de 39.5 mètres chaque. Il y en a 3 par éolienne. Au niveau des tours, on parle de tours en béton. Donc, on a, de mémoire, 18 sections en béton, plus 2 sections d'acier qui doivent être transportées. Chacune des sections nécessite un transport de camion. Et, finalement, au niveau des transports lourds, les fondations. Donc, chaque fondation a besoin entre 20 et 25 chargements de camion par fondation.

1280

Donc c'est la responsabilité du développeur et c'est une exigence contractuelle entre Enercon et le développeur, qu'il doit s'assurer que les routes peuvent recevoir. S'il y a des renforcements à faire, ils doivent le faire, et tout ça doit être fait en conformité, selon le ministère des Transports.

1285

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et est-ce que je comprends, madame Turgeon, qu'advenant qu'une route est détériorée par le transport, vous vous engagez à remettre ces routes en état?

1290

Mme JULIE TURGEON :

Oui. Bien, en fait, évidemment, on a une idée d'où vont arriver les composantes qui vont arriver par les routes principales. On a la 221, qui descend, qui va rejoindre la 3^e, la 4^e Ligne pour aller rejoindre le groupe d'éoliennes.

1295

Concernant l'état des routes, c'est une entente. En fait, TransAlta fait toujours ça pendant la construction. Dans le contrat, même si ça a été discuté avec la Municipalité de Saint-Valentin dans notre lettre d'intention – et ça va être raffiné dans l'entente finale qu'il va y avoir avec les municipalités pour bien encadrer la construction – la façon dont on fonctionne, c'est qu'il y a une firme indépendante qui est choisie par la Municipalité, qui est payée par TransAlta, qui va évaluer l'état des routes avant et TransAlta va s'assurer de remettre mieux ou à l'état initial la condition des routes, suite à la construction.

1300

Dans le même contrat, il va y avoir également des clauses par rapport à s'il y a des bris qui doivent être réparés rapidement, on va avoir un délai très court pour réagir et aller réparer les bris, pour être sûr de ne pas nuire à la circulation. Puis, généralement, dans tous nos projets, c'est comme ça que ça a fonctionné. Puis, généralement aussi, les routes sont remises à l'état mieux qu'elles étaient avant. C'est comme ça qu'on fonctionne.

1305

1310

LE PRÉSIDENT :

Et sur les volumes de camionnage?

1315

Mme JULIE TURGEON :

Bien, c'est la même chose. En fait, pour les routes provinciales, ça va être géré avec le ministère des Transports du Québec puis ça va être avec eux qu'on va procéder pour ça. Sur les routes municipales, ça va être avec les municipalités.

1320

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais je pensais plutôt sur le nombre de transports par camion.

1325 **Mme JULIE TURGEON :**

Vous voulez le chiffre?

LE PRÉSIDENT :

1330 Oui, par exemple, pour chacune des éoliennes, ça correspond à combien de... parce que la question de monsieur, il y avait aussi combien y a-t-il de camions? Combien c'est de...

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1335 Oui. J'ai fait le décompte un peu, mais on pourrait faire la sommation.

LE PRÉSIDENT :

1340 Ah, parfait.

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1345 Donc, il y a 3 transports hors-norme pour les pales. Il va y avoir 2 transports : une pour la nacelle, une pour la génératrice, puisqu'ils viennent de façon séparée. Après ça – et là, j'ai dit, c'est de mémoire, on pourra déposer le nombre exact de sections de béton – il y a 18 sections de béton, chacune d'elle doit recevoir un transport. Donc on est à 5 plus 18. Et, finalement, 2 sections d'acier. Donc, on était à 20-25. Et, finalement, au niveau des fondations, comme je disais, ça prend entre 20 et 25 bétonnières, dépendamment du design de fondation final – on pourra revenir peut-être plus tard comment ça, c'est sélectionné, mais entre 20 et 25 chargements de bétonnières par fondation.

LE PRÉSIDENT :

1355 Donc ça fait à peu près 50 camions par éolienne.

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1360 Par éolienne, exact. Et une question que monsieur avait, c'était au niveau de la durée des constructions et du temps. Évidemment, il y a des restrictions au niveau du transport hors-norme, surtout quand on s'occupe de transport de volume très, très élevé, des poids très élevés. Et il y a des restrictions au niveau des périodes de gel et de dégel, ce qui fait qu'on a, ce qu'on appelle, une

fenêtre de construction, qui est limitée normalement entre le mois de mai jusqu'à la fin octobre, début novembre.

1365 Donc, il y a du travail sur place qui peut être fait pendant l'hiver, mais il n'y a pas de livraison de
pièces majeures qui va être faite à l'extérieur des zones de gel, de période gel-dégel. Ce qui fait que
pour un parc, dans le cas de TransAlta, ça va normalement se faire en deux saisons, donc deux étés.
La première où on fera l'excavation et, après ça, les fondations, peut-être les premières sections de
1370 tours et l'assemblage final des pales sur la nacelle.

LE PRÉSIDENT :

1375 Donc vous travaillez le parc éolien un peu dans l'ensemble. Ce n'est pas seulement... on ne
commence pas, on monte une éolienne au complet, on commence une autre éolienne.

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1380 Non. Ça se fait... en fait, on y va par équipe de travail. Donc, normalement, on va avoir une
équipe qui va commencer l'excavation et après ça, elle, elle va faire les excavations en série. Il va y
avoir une équipe qui va suivre par derrière, qui va s'occuper de l'armature de la fondation, une équipe
à l'arrière qui va s'occuper de couler le béton.

1385 Pour un parc de la taille de TransAlta, on travaille normalement avec deux ou trois équipes en
parallèle. Donc, à ce moment-là, on a deux processus qui fonctionnent en parallèle et on va se rendre
jusqu'aux premières sections de tours. Comme ça, on n'a pas besoin de faire venir les très grandes
grues la première année. On essaie de limiter ça parce qu'il y a des coûts inhérents à ça. Et
seulement la deuxième saison, la deuxième année, là, on aura les grues de grande taille qui vont se
1390 présenter sur place pour assembler – excusez le terme anglais – faire le *lifting* des dernières
composantes qui sont nichées très haut.

LE PRÉSIDENT :

1395 Parfait. Donc vous vous êtes proposé de nous déposer les calculs...

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1400 Je peux déposer le nombre exact de sections et, en collaboration avec le développeur, on peut
faire un estimé aussi du nombre de transports nécessaires. Je crois que c'est quelque chose qui est
facile à faire.

Mme JULIE TURGEON :

1405 J'aimerais peut-être rajouter, dans le cadre du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement qui avait été faite à l'époque, il n'y avait pas... on n'avait pas eu les données exactes du manufacturier. Donc, les gens qui ont réalisé l'étude d'impact sont allés avec les données qui étaient disponibles, puis leur expérience. Donc, c'est indiqué jusqu'à 45 bétonnières pour chaque fondation. Là, maintenant, en fait, Marc-Antoine...

1410 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

1415 Encore là, c'est parce que ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a trois designs de fondation, dépendamment si on est sur des sols mous, un sol dur, un sol argileux. En fait, si on a besoin de piliers de soutien ou non. Alors, ça, c'est la très, très grande moyenne. Évidemment, dans les études d'impact, on y va toujours de façon très, très conservatrice. On peut avoir, quand on aura une meilleure idée pour le design exact, à ce moment-là, on pourrait avoir un estimé, parce que c'est tout simple, là. C'est le nombre de mètres cubes de béton nécessaires à la fondation divisé par combien chaque camion va transporter.

1420 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Il avait été répertorié un certain nombre de fondations qui nécessitaient des pieux.

1425 **M. MARC-ANTOINE RENAUD :**

Exact.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1430 Si ma mémoire est bonne, on parle de presque la moitié. Est-ce que ça peut occasionner des transports supplémentaires?

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1435 En fait, oui, parce que les pieux, à ce moment-là, deviennent une partie supplémentaire à la fondation. Donc, ça nécessite plus de mètres cubes. Exact. Et ça demande de l'armature et aussi on va avoir besoin de machinerie spéciale pour pouvoir creuser ce qui va recevoir les pieux.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1440

O.K. Ma question s'adresserait plus au promoteur. Est-ce que vous avez fait des études – je ne saurais pas comment les qualifier, hydrauliques et géotechniques – qui vous donnent le portrait des nappes phréatiques dans la région? Et voir s'il n'y aurait pas d'influence avec les pieux, le pieutage?

1445

Mme JULIE TURGEON :

Oui. En fait, les études géotechniques qui ont été complétées – on peut transmettre le rapport à la commission – on a fait un forage à chaque emplacement d'éolienne. Donc on a 28 locations.

1450

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et avez-vous déjà sommairement trouvé des... avez-vous des observations à faire au niveau des nappes phréatiques? Est-ce que ça devient pour vous une problématique?

1455

Mme JULIE TURGEON :

Non, pas du tout. Pas à ma connaissance. Je peux vérifier avec l'équipe de construction qui a analysé. Évidemment, ça s'est fait avec la compagnie Enercon pour décider du design des fondations. À moins que, peut-être que Marc-Antoine...

1460

M. MARC-ANTOINE RENAUD :

1465

En fait, une des exigences d'Enercon, c'est que chaque location d'éolienne doit recevoir une étude géotechnique. Donc il y a une carotte qui doit être prise. Maintenant, au stade où on en est, on a reçu le rapport géotechnique. Maintenant on est à analyser – en fait, là, c'est vraiment un travail très, très spécifique d'ingénieur –, à évaluer exactement quel type de fondation est approprié pour ce type de sol à la location exacte.

1470

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

1475

Mme JULIE TURGEON :

Peut-être si vous me permettez de rajouter par rapport au plan de transport, c'est quelque chose qui est communiqué normalement dans tous les projets que TransAlta a faits, on fait un journal de projet, si on veut, qui va être émis à la population une fois par mois. Puis dans ce journal-là, ça va inclure tous les... le plan de transport. En fait, s'il y a des choses à aviser la population que tel jour, il

1480 va y avoir un transport plus intense de béton, donc aviser la population de qu'est-ce qui va se passer au niveau du transport. Donc ça va être réalisé à l'intérieur du journal de projet.

LE PRÉSIDENT :

1485 Parfait. Alors, Monsieur Duveau, je vous remercie beaucoup.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1490 J'apprécie beaucoup les détails, mais c'est sûr que c'est bienvenu, mais si vous comprenez bien, le sens de ma question était au niveau, éventuellement, des responsabilités des municipalités. Par exemple, je vous dirais que les municipalités dépensent des centaines de milliers de dollars, ces années-ci, pour réparer nos routes et, bon, je trouve ça dommage peut-être si ces nouvelles routes sont endommagées de nouveau. Et, bien sûr, il y a tous les inconvénients rattachés au transport, le trafic, la police va être impliquée...

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Bien sûr.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1500 ... la route verte va être fermée.

LE PRÉSIDENT :

1505 Donc, je vois que vous avez beaucoup...

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1510 Et les citoyens vont être, dépendant du trajet, vont être incommodés.

LE PRÉSIDENT :

1515 Parfait. Donc, je vois beaucoup d'éléments qui vont apparaître dans votre mémoire. Votre analyse avance bien.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

Elle contient déjà trois chapitres, Monsieur le président.

1520

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Elle avance très bien.

1525

M. FRANÇOIS DUVEAU :

Merci beaucoup.

1530

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'imagine que nous allons pouvoir lire cela et, au moins, vous avez les informations sur ce que constitueront le transport et ses éléments que vous avez posés comme question.

1535

M. FRANÇOIS DUVEAU :

Merci beaucoup.

1540

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup. Il est 2 h 30 et à 2 h 30, nous avons un rendez-vous téléphonique avec madame Beaudoin du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Nous allons dédier la prochaine demi-heure, 45 minutes aux échanges sur la question de la valeur des résidences.

1545

Madame Beaudoin, êtes-vous en ligne?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Oui, Monsieur le président.

1550

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue, Madame! J'ai bien compris que vous nous avez suivis depuis le début par la webdiffusion?

1555

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Pas cet après-midi, malheureusement, parce que, bon, ce n'est pas diffusé cet après-midi, je crois.

1560

LE PRÉSIDENT :

1565 Parfait. Donc cet après-midi, effectivement, j'ai oublié de le mentionner au début, la situation dans cette salle ne permettait pas d'avoir à la fois des personnes-ressources en ligne et de faire la webdiffusion.

1570 Donc cet après-midi, nous avons des personnes en ligne. Ce soir, nous reviendrons en webdiffusion à 19 h. Je rappelle également que tout ce qui est dit est retranscrit et qu'il y aura transcription de tous les échanges cet après-midi et tous les citoyens y auront accès dans les centres de documentation ou sur le site Web du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1575 Donc, Madame Beaudoin, pour démarrer l'objet principal de notre discussion, c'est la question de la valeur des résidences. Et, pour démarrer les échanges, je vais laisser la parole à madame Lenoir qui va lire une question que nous avons eue hier de madame Saucier. Ah! Oui, vous êtes présente, Madame Saucier. Bien, je vous en prie.

Mme ANNE SAUCIER :

1580 Considérant l'étude de l'agent immobilier, monsieur Chris Luxemburger du Groupe Sutton, effectuée en Ontario, basée sur 600 propriétés vendues en zones de parcs éoliens sur une période de 3 ans et dont les résultats sont les suivants : les propriétés vendues à l'intérieur des zones de parcs éoliens étaient sur le marché pour une période deux fois plus longue que celles hors de ces zones; le prix de vente était en moyenne plus bas de 48 000 \$ versus le prix des maisons hors zone; le pourcentage des maisons non vendues était de 11 % comparé à seulement 3 % pour les maisons hors zone.

1585 Considérant l'étude de Wind Turbine Impact Study réalisée en 2009 au Wisconsin et soumise par monsieur Kurt C. Kielisch, président et évaluateur principal de Appraisal Group One, il a été démontré que les propriétés vendues dans les zones des parcs éoliens ont été vendues pour moins que celles hors zone; il y a eu moins de maisons vendues dans les zones de parcs éoliens; l'impact des parcs éoliens a diminué la valeur des propriétés de l'ordre de 19 à 74 % avec une moyenne de 40 %.

1590 Selon cette même étude qui a passé en revue les articles et études sur l'énergie éolienne, il appert que les parcs éoliens ont un impact négatif sur l'évaluation immobilière, la santé et la qualité de vie des résidents vivant à proximité des éoliennes. De plus, les études qui ont démontré qu'il n'y avait pas d'impact sur l'évaluation immobilière ont toutes été financées par des promoteurs de parcs éoliens ou des groupes de lobby de l'énergie renouvelable.

1600 Comment pouvez-vous prétendre que les parcs éoliens n'entraînent pas de dévaluation immobilière? Et est-ce que les promoteurs ont prévu de dédommager les communautés touchées par

cette dévaluation immobilière, c'est-à-dire non seulement les citoyens de Saint-Valentin, mais aussi les citoyens de toutes les municipalités limitrophes?

LE PRÉSIDENT :

1605

Madame Saucier, merci.

1610

Madame Beaudoin, vous comprendrez que la question qui a été adressée, je pense, en première séance, était dirigée vers le promoteur, madame Turgeon, sa porte-parole. Donc, je trouvais important quand même de replacer la question de madame Saucier, entre autres pour son introduction où elle réfère à un certain nombre d'études. Je pense, si je ne m'abuse, Madame Beaudoin, vous avez consulté les études qui ont été produites sur l'impact sur les valeurs résidentielles des maisons?

1615

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1620

Non, je ne suis pas la spécialiste de la fiscalité. J'ai contacté toutefois la Direction générale de la fiscalité de mon ministère et puis, à leur connaissance, aucune étude exhaustive indépendante ne démontre un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des sites éoliens. Toutefois, je lui ai parlé de cette étude-là, référée par la citoyenne, et puis on serait intéressé – il serait intéressé et le ministère serait intéressé à le recevoir, mais je présume qu'il sera disponible sur le site du BAPE.

1625

En fait, à une seconde sous-question, on pourrait se questionner à savoir si le MAMROT a fait des études et, non, à l'heure actuelle, le MAMROT n'a pas fait d'étude sur cette question concernant l'impact éventuel de l'implantation d'éoliennes à proximité de maisons.

LE PRÉSIDENT :

1630

Parfait. Donc vous n'avez pas... vous savez, le Bureau d'audiences publiques a plusieurs commissions qui se sont penchées sur des projets éoliens et plusieurs de ces commissions ont mentionné l'importance de faire une étude sur la valeur résidentielle. C'est une préoccupation importante des citoyens.

1635

Je me rappelle d'un dossier, on a consulté nos rapports du Bureau d'audiences publiques, déjà, en 2006, on faisait état de cette préoccupation au gouvernement; une préoccupation qu'on avait adressée dans ce dossier – c'est le dossier sur le parc éolien Axor – on avait adressé la question au ministère des Ressources naturelles, je ne sais plus pour quelle raison, mais que c'était important de s'intéresser à la question d'impact sur la valeur résidentielle.

1640

Dans des projets plus récents, que ce soit celui de l'Érable, celui des Moulins, si je ne m'abuse, dans ces deux-là aussi, la commission du Bureau d'audiences publiques a insisté sur l'importance de ce genre d'étude.

1645

Est-ce que le ministère envisage en conduire une, en démarrer une étude qui permettrait de faire le point sur la situation des parcs éoliens et la valeur des parcs éoliens, l'influence des parcs éoliens éventuellement sur la valeur des résidences au Québec?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1650

À ma connaissance, on n'a pas ce projet-là sur la table présentement. Cependant, je ferai part de votre commentaire à mes autorités.

LE PRÉSIDENT :

1655

Excusez-moi, j'ai manqué la fin. Le son...

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1660

D'accord. Je ferai part de votre commentaire à mes autorités.

LE PRÉSIDENT :

1665

Parfait. Personnellement, est-ce que vous avez lu des études sur la question de la valeur des propriétés liée avec les parcs éoliens? Je sais que vous n'êtes pas une experte...

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1670

J'en ai lu certaines. Vous savez, je vous ai transmis, en fait j'ai transmis à madame Gélinas dix pochettes, qui sont disponibles d'ailleurs sur notre site Internet et qui réfèrent – il y a une fiche à l'intérieur de cette pochette qui réfère aux considérations générales en matière d'évaluation foncière municipale concernant l'implantation d'éoliennes. Et certaines études, comme dit la citoyenne, certaines études – ça dépend par qui elles sont parrainées – disons n'arrivent pas nécessairement aux mêmes conclusions. Mais la fiche qui date de 2007 et qui est contenue dans notre trousse disponible sur le Web indique qu'aucune étude exhaustive ne démontre l'effet sur la valeur des propriétés.

1675

LE PRÉSIDENT :

1680

Parfait. Je pense, Madame, je vais me diriger un peu vers le promoteur pour savoir un peu ce qu'il a regardé et considéré sur cette question de valeur résidentielle.

1685 Vous avez déposé entre autres une étude sur la question. La commission est au courant qu'il existe énormément, énormément d'études. Je ne parle pas d'études économétriques, là, il en existe très peu, des études où on a essayé d'évaluer la valeur réelle, l'efficacité réelle sur la valeur des propriétés, il en existe peut-être à travers le monde, peut-être une dizaine ou une quinzaine, c'est quand même relativement peu et elles sont assez récentes, et elles arrivent en général à des résultats assez différents. C'est ce que la commission a constaté.

1690 Il y a eu un ensemble d'autres études qui sont souvent sur des questions de sondage, sondage d'experts, sondage sur la valeur des propriétés et ces études-là ont, d'un point de vue économique, souvent moins de valeur, bien qu'elles représentent un certain nombre d'éléments.

1695 L'étude que vous avez déposée est une étude qui a laissé la commission un peu sur son appétit parce qu'il y manque un peu d'informations – mais je vous les adresserais d'ailleurs, c'est quelles informations – mais la conclusion de l'étude parle beaucoup plus que l'étude. Ou la conclusion de l'étude expose les limites de cette étude. J'invite les citoyens à la regarder, elle expose les limites de l'étude qui a été faite beaucoup plus que les conclusions et les résultats auxquels ils sont arrivés, qui sont dans la grande majorité des cas non probants. C'est-à-dire qu'ils n'arrivent pas à dire qu'il y a un effet ou pas d'effet et que les facteurs autres qui agissent sont extrêmement variables.

1700 Donc, je voulais vous poser la question suivante, après ce très long préambule – et ce n'est pas un préambule d'expert, c'est seulement celui du lecteur de ces rapports, des différents rapports qui ont été portés à l'attention de la commission – est-ce que vous avez regardé les études, les différentes études qui ont été publiées sur la question pour vous faire une tête sur la question de l'impact sur la valeur résidentielle?

1705 **Mme JULIE TURGEON :**

1710 En fait, je voudrais juste spécifier. De mémoire, on n'a pas déposé encore d'étude sur les valeurs de propriété.

LE PRÉSIDENT :

1715 Ah! On a un PR5.3.2.1 qui est une étude qui a été commandée par le Canadian... à moins qu'il y ait eu une erreur dans les dossiers. 5.3.2.2 – c'est la cote dans le dossier – et qui est rédigée par monsieur Canning, je pense, et qui a été déposée sur le site du Canadian CAW...

Mme JULIE TURGEON :

1720 Si jamais elle n'a pas été déposée, on va la déposer. On va s'assurer qu'elle soit déposée. On connaît cette étude-là.

LE PRÉSIDENT :

1725 Parfait.

Mme JULIE TURGEON :

1730 François Tremblay va donner plus de précision.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Tremblay.

1735 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1740 La vision de TransAlta par rapport à la question des valeurs immobilières, c'est une question qui existe avec le développement éolien depuis longtemps, puis c'est une préoccupation importante. Les gens font un investissement immobilier, souvent c'est l'investissement le plus important dans leur vie. Donc il y a toutes sortes d'actions et de recherches qui ont été faites par différents membres de l'industrie.

1745 Pour TransAlta, il y a évidemment des recherches sur des grandes statistiques. Vous mentionnez, il y a une étude de Canning qui a été déposée. Ça, c'est dans le contexte ontarien, sur un certain nombre de statistiques, un grand nombre, encore là. Il y a des études américaines qui datent d'avant aussi. Donc, ça, c'est une façon d'aborder la problématique.

1750 L'autre façon de l'aborder, c'est aussi au point de vue de la théorie de l'évaluation immobilière. Là, je me référerais à, entre autres, François Des Rosiers. Pour avoir étudié en urbanisme, c'est la personne, une des personnes phare dans le domaine de l'évaluation immobilière à l'Université Laval. Il a un handbook sur l'évaluation immobilière, il y a la théorie derrière.

1755 Donc c'est là qu'on voit qu'il y a plusieurs facteurs qui influencent la valeur d'une maison et que les facteurs de désirabilité, l'attrait esthétique et tout ça, sont des facteurs très subjectifs qui ne sont pas nécessairement tout le temps déterminants. Les autres facteurs comme la demande, comme le type de bâtiment, le nombre de réparations à faire, tout ça est beaucoup plus déterminant dans le poids d'une évaluation.

1760 Donc, dans toutes les études – il y a la théorie donc qu'on consulte, il y a également les études. Et dans les études, vous l'avez souligné, il y a deux types d'études : les études sur des grands nombres de transactions. Madame a mentionné monsieur Luxemburger qui est un évaluateur... pardon, un agent immobilier. Moi, je n'ai pas lu cette étude-là. J'aimerais ça, si vous pouviez la

déposer. Elle porte sur 600 transactions. Donc c'est sûr que c'est un nombre valable, là, à vue d'œil comme ça. Donc ça serait intéressant de la voir.

Mais, en général, quand on voit des études qui arrivent à des conclusions avec des fortes pertes de valeur, ce sont des études qui ont été menées, de type sondage, auprès d'agents d'immeubles. On le voit. Généralement, ils vont parler de 40 % de dévaluation, mais c'est des sondages qui ont été faits sur un professionnel qui donne son avis sur un phénomène hypothétique.

Donc souvent, ces études-là ont leur valeur, comme vous dites, parce que les agents d'immeubles sont aux premières lignes de saisir les inquiétudes, puis tout ça. Donc, ça a sa valeur. Par contre, on voit la limite de ça. Je donnerais un exemple. Le Royal Institute of Chartered Surveyors en Angleterre avait fait une étude de ce type-là en 2003. Ils arrivaient à la conclusion qu'il allait y avoir des pertes de valeur de l'ordre de 40 %, puis c'est ça qu'on lit des fois sur Internet. Trois ans plus tard, ils ont fait une étude sur les statistiques, sur les ventes, et ils sont arrivés à la conclusion qu'on ne pouvait pas démontrer de lien.

Donc ça dépend toujours de la façon dont on fait les choses. Mais généralement, quand on regarde les nombres et la réalité, on n'arrive pas à des liens statistiques concluants.

LE PRÉSIDENT :

Souvent, quand on regarde la littérature, il y a plusieurs facteurs qui peuvent jouer, qui peuvent influencer sur les résultats qu'on obtient. Un de ces facteurs-là, c'est le rayon d'observation. Donc, quel est le rayon qu'on prend pour réussir à prendre en considération les résidences qui font partie de la transaction. Et quand on fait cette énergie, plus on se rend loin, mettons à 10-16 kilomètres, plus on atténue et on dilue l'effet des gens qui sont dans le premier, mettons, 850 mètres, un kilomètre. Les études synthèses qui ont été produites, la commission va déposer une étude qui est l'étude de Hoen, qui date, si je ne m'abuse, de 2009 ou 2010, qui fait une synthèse des situations aux États-Unis et qui relève la grande diversité des facteurs qui peuvent entrer en cause.

Donc, je vous ai parlé de la grandeur, et il y a un autre facteur qui est important – et on ne le voit pas dans les études, entre autres dans celle dont j'ai parlé de Canning – c'est le moment par rapport à l'idée de projet. Parce qu'on sait que souvent, les gens vont avoir des préoccupations – c'est ce qu'on a lu – des préoccupations avant même la construction, dans la négociation qui amène des structures de transaction, déjà des inquiétudes, déjà des ventes; il y a pendant la construction et il y a après, pendant les opérations. Et les perceptions diffèrent et il peut y avoir des impacts différents en fonction du moment dans lequel on intervient.

Est-ce que vous avez en tête des études qui permettraient de comprendre ces sources de variations? De comprendre ces facteurs qui peuvent avoir un impact? Et il est vrai que dans les études économétriques – bien qu'il n'y en ait pas beaucoup – les résultats sont souvent : ou il nous

1805 est impossible de conclure positivement ou négativement à l'effet d'un parc éolien; ou il y a eu un effet – et là, ça dépend du moment – un effet positif ou négatif, mais ça dépend parfois du contexte socioéconomique. Il y a toujours effectivement des interprétations qu'on peut faire. Mais est-ce qu'il existe, à votre connaissance, un bon article synthèse sur cette question?

1810 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1815 Je ne saurais vous diriger dans ce cas-là. Effectivement, les limites que vous mentionnez sont soulevées, puis sont débattues. C'est des choses qu'on voit, les questions du rayon, les questions... bon, il y a d'autres facteurs. Des fois, la visibilité, l'audibilité. Ça, c'est des choses que les gens qui débattent de ces études-là vont les soulever, mais il n'y a pas d'étude théorique qui parlerait des critères en question. En fait, je n'en connais pas. Donc, je ne peux pas vous en suggérer.

1820 Ce qu'on a regardé, pour un peu corroborer ce que vous dites, on a regardé ce qui est arrivé au Québec. Donc, on a consulté la Fédération des chambres immobilières du Québec. À l'échelle qu'on regardait, à l'échelle d'une MRC, on ne peut rien conclure. Comme vous le dites, c'est noyé au travers de toutes sortes de transactions, sinon qu'on ne peut pas l'observer à l'échelle d'une MRC.

1825 On a regardé récemment – puis, on pourrait toujours vous faire un tableau – on a regardé les valeurs de propriétés dans les municipalités où il y a eu des parcs. Et, là, à l'échelle des municipalités, on ne peut pas conclure non plus. Là, c'est sûr, on pourrait vous produire les données en question, mais c'est toujours : est-ce qu'on est proche, loin du parc? Ça, on ne pourrait pas avoir une discussion très longue à ce sujet. La seule chose qu'on remarque, c'est que plus on descend, bien, on ne voit pas plus de relation. Plus on descend en échelle, proche des municipalités, puis à une petite échelle, on n'observe pas de relation statistique au Québec.

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a eu de ce genre d'étude à plus petite... Là, vous dites petite échelle, c'est le plus proche, là?

1835 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

1840 On a vérifié. Bien, ou grande échelle au sens géographique, là. On l'a fait, nous, dans la démarche de planification du projet, contacter les fédérations des chambres immobilières et on a contacté aussi les municipalités où il y a des projets pour savoir c'est quoi les dernières transactions. On a regardé tout ça et il n'y a pas de variation avec l'arrivée d'un parc éolien dans l'histoire au Québec en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

1845 Parfait. Madame Beaudoin, vous êtes toujours là?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1850 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1855 Il y a une préoccupation qui est légitime, c'est que dans la majorité des négociations de gré à gré ou la majorité des négociations dans le cadre des conclusions dans le cadre du premier appel d'offres, les projets de parcs éoliens étaient en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Et ces espaces reçoivent ou recevaient, par obligation contractuelle, un pourcentage d'investissements locaux de l'ordre de – écoutez, vous pouvez me corriger – mais je pense que c'est 60 %? Monsieur Chaîné?

1860 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

C'est exact. Pour le coût du projet, du parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

1865 Du coût total du projet. Ça a amené effectivement une augmentation... une réduction du taux de chômage dans la région, la création d'emplois, la diversification dans diverses entreprises et ça a amené aussi une pression sur l'immobilier et la pression sur l'immobilier fait augmenter la valeur des maisons. Et si j'essaie de faire un point pour réussir à voir ce que madame Beaudoin souligne, qu'au Québec, nous n'avons pas vu, à ce jour, d'effet sur les parcs éoliens, j'aurais tendance à dire : le contexte était bon pour les résidences dans les régions qui ont été étudiées.

1875 **Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Je voudrais juste rectifier, Monsieur le président. Il me semble que je n'ai pas dit qu'au Québec, il n'y a pas eu d'influence ou plutôt de démonstration de l'effet de l'implantation, là, d'une diminution. J'ai dit qu'il y avait, à ma connaissance, aucune étude qui démontrait...

LE PRÉSIDENT :

1880 Ah! D'accord.

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1885 ... l'effet sur la valeur. Je n'ai pas présumé qu'il n'y avait vraiment aucun effet sur la valeur. Il n'y a aucune, à notre connaissance, aucune étude exhaustive, ni indépendante, qui démontre l'effet sur la valeur des propriétés.

LE PRÉSIDENT :

1890 Parfait. Alors, je comprends mieux. Alors, je vous ai mésinterprétée. C'est bien.

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1895 C'est le téléphone.

LE PRÉSIDENT :

1900 Oui, c'est le téléphone. C'est sûrement ça. Ce n'est sûrement pas volontaire. Mais vous comprenez du même coup l'importance qu'il y ait ce genre d'étude qui soit menée au Québec pour réussir à répondre à ces préoccupations. Les préoccupations sont quand même très présentes. Donc c'était un élément que je voulais amener pour insister sur cette position.

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1905 Oui. Comme je vous dis, à ma connaissance – bien, je me répète un peu – à ma connaissance, ce dossier-là ou plutôt ce chantier-là n'est pas sur les tables du ministère actuellement. Toutefois, je vais faire part de votre commentaire et si c'est une demande, je la demande à mes autorités.

LE PRÉSIDENT :

1910 Parfait. Merci. Je vais poursuivre. Est-ce que c'est bon pour vous, Madame, votre question sur l'immobilier?

Mme ANNE SAUCIER :

1915 J'aimerais préciser que les études en question ne sont pas hypothétiques.

LE PRÉSIDENT :

1920 Ce sont des cas.

Mme ANNE SAUCIER :

1925

Ce sont des cas. Et puis si vous me permettez – bien, je vais déposer les deux études.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

1930

Mme ANNE SAUCIER :

Si vous me permettez, j'aurais une autre question.

1935

LE PRÉSIDENT :

Sur le même sujet?

Mme ANNE SAUCIER :

1940

Sur l'immobilier aussi.

LE PRÉSIDENT :

1945

Parfait. Allez-y. C'est la période.

Mme ANNE SAUCIER :

1950

Lorsqu'on veut vendre notre maison, est-il exact que l'on doit nécessairement faire état qu'il y a un projet éolien dans les environs? Si, oui, pourquoi? Est-ce parce qu'il y a quelque chose qui peut affecter la vente, la valeur de la maison ou défavoriser l'environnement? Et, sous-question : à quelle distance du projet éolien doit-on le mentionner lors de la vente?

LE PRÉSIDENT :

1955

Est-ce que quelqu'un peut m'aider ou envisage une réponse à cette question ou nous la prenons pour la soumettre à quelqu'un? Madame Turgeon, allez-y, je vous en prie.

Mme JULIE TURGEON :

1960

Oui, Monsieur le président. C'est une question qui nous a été posée dernièrement, donc on a creusé un petit peu la question. Donc, je vais passer la parole à André Frenet, qui est urbaniste, qui a fait les démarches.

LE PRÉSIDENT :

1965

Bonjour, Monsieur !

M. ANDRÉ FRENET :

1970

Bonjour ! La réponse est non. Il n'y a pas d'obligation de faire une telle déclaration. On rentre au niveau du Code civil dans...

LE PRÉSIDENT :

1975

Je pense que vous semez une réaction.

M. ANDRÉ FRENET :

1980

Oui, oui, pour le moins. Écoutez, on rentre dans le domaine au niveau des droits réels, dans le domaine du vice caché, des choses comme ça. À partir du moment où un événement est connu, est public, il n'y a pas d'obligation. Encore une fois, faut-il qu'un tel événement découle de gestes qui nous concernent.

1985

Par exemple, si je sais que sur ma propriété, je m'apprête à poser un geste et que j'en suis le seul qui en ait la connaissance, oui, là, j'ai une obligation éventuellement de déclaration. Mais si c'est un geste qui ne m'appartient pas et qu'il est publiquement connu, je n'ai pas d'obligation à ce niveau-là. Encore une fois, je ne suis pas avocat, je suis urbaniste, mais j'ai 25 ans de pratique au niveau des droits à ce niveau-là et il n'y a pas d'obligation, de la même façon que s'il y avait une installation quelconque publique.

1990

LE PRÉSIDENT :

1995

Parfait. Donc, ce qu'on a faire, Madame, on va prendre votre question et on va voir à qui on peut adresser la question. Mais vous n'avez personne ici qui envisage une réponse possible du côté... Madame Beaudoin, vous n'avez pas d'élément de réponse?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

2000

Non.

LE PRÉSIDENT :

À cette question-là. Donc, nous allons adresser la question à quelqu'un qui peut confirmer ce que monsieur nous a précisé.

2005 **Mme ANNE SAUCIER :**

Et on va avoir une réponse écrite sur le site?

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. On va tenter d'aller chercher la réponse écrite pour le site, oui.

Mme ANNE SAUCIER :

2015 Parfait. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2020 Merci. J'invite monsieur Letellier, toujours sur la question de la valeur des résidences, s'il est présent. Elle a été présentée par madame? Parfait. J'invite Madame Madison, vous aviez une question, je pense, sur le...

Mme CHRISTINE MADISON :

2025 Rebonjour!

LE PRÉSIDENT :

2030 Rebonjour!

Mme CHRISTINE MADISON :

2035 Le 8 décembre, j'ai posé la question lors de la séance du BAPE : est-ce que vous pouvez garantir...

LE PRÉSIDENT :

Regardez-moi, Madame Madison, parce que vous perdez le micro.

2040 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Excusez-moi. Alors, est-ce que le promoteur pouvait me garantir que la valeur des résidences de mes citoyens à Saint-Blaise ne serait pas affectée à la baisse par le projet. On m'a alors répondu : « Il n'y a pas assez d'étude. Il n'y a pas rien de concluant. » On n'a pas pu rien faire.

2045 On a demandé qu'il y ait des études au moins de déposées et c'est à ce moment-là que les
deux études que vous avez vues sur le site du BAPE sont arrivées, deux études commandées
d'ailleurs par des organismes qui « promouvoient » l'éolien.

Le 3 février, on reçoit dans nos boîtes à malle, par une circulaire de TransAlta :

2050 *En effet, les statistiques disponibles en ce moment sont basées sur un nombre suffisamment
grand de résidences pour en tirer des conclusions valables. Elles démontrent qu'il n'y a pas de
relation entre la proximité d'un parc éolien et des baisses de valeur immobilière.*

2055 Je voudrais savoir qui dit vrai. Le 8 décembre, TransAlta a dit quelque chose le 8 décembre,
puis 60 jours après, on reçoit une information qui contredit la première.

LE PRÉSIDENT :

2060 Madame Turgeon, est-ce que vous avez envoyé ce document dans les résidences?

Mme JULIE TURGEON :

2065 Oui, effectivement. En fait, ça fait partie des dépliants qu'on a envoyés aux citoyens pour
continuer de répondre aux questions qui nous avaient été adressées. Parce que ce qui est démontré
en ce moment, c'est qu'il n'y a pas de lien, on n'est pas capable de tirer de lien. Il y a rien qui conclut
de lien. Alors, c'était le sens de notre affirmation.

LE PRÉSIDENT :

2070 Donc je comprends que vous avez une certitude. D'après ce que j'entendais comme de
l'écriture, c'est comme s'il y avait une certitude à l'effet qu'il n'y avait pas d'effet sur les valeurs des
résidences. De la façon dont j'ai entendu la phrase de madame Madison.

2075 **Mme CHRISTINE MADISON :**

Oui. J'ai juste pris un petit extrait, mais il y a quand même, pourtant, ces craintes que la baisse
des valeurs immobilières descendent, ne sont pas réellement fondées, tant d'un point de vue
statistique et théorique.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, Monsieur?

2085

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2090 En fait, j'ai l'impression qu'il y a peut-être un malentendu parce que le message à la séance d'information du 8 décembre allait dans le même sens que ce qu'on dit aujourd'hui. Peut-être qu'on s'est mal compris, mais je...

LE PRÉSIDENT :

2095 Mais c'est le dépliant qu'il y a entre les deux.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2100 Oui. Donc le dépliant dit que d'après les études qu'on a regardées avec le grand nombre, en fait, il n'y a pas de relation statistique. C'est ça que je comprends. Je n'ai pas le dépliant sous les yeux, mais...

LE PRÉSIDENT :

2105 Parfait. Donc ce qu'on va faire – est-ce que le dépliant, il est déjà déposé dans vos documents de communication et de consultation que vous avez déposés avant-hier ou hier?

Mme JULIE TURGEON :

2110 Oui, effectivement. Je pense que c'est dans l'Annexe A.

LE PRÉSIDENT :

Le dépliant est déjà là?

2115 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2120 Donc, je comprends dans vos propos d'aujourd'hui, c'est qu'il y a une variabilité. Les études sont parfois un peu contradictoires. Dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir d'effet. C'est ce que je comprends?

2125

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Aujourd'hui, je vous ai expliqué qu'il y avait plusieurs types d'études. Certaines études sont liées, sont basées sur des sondages auprès d'agent d'immeubles, que les parcs se soient construits ou pas. Il y a d'autres études qui portent sur des transactions, sur un grand nombre de transactions. Les études qu'on a consultées sur des grands nombres de transactions vont dans le sens de la conclusion qui a été lue. Les autres études, on les a moins considérées parce que c'est, comme vous l'avez souligné d'entrée de jeu, c'est moins scientifique. Donc, nous, on a considéré les grands nombres, les relations statistiques qu'on peut tirer.

2130

2135

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, Madame Madison, la question est très importante parce que c'est une préoccupation de plusieurs d'entre vous. La commission va envoyer une demande pour un avis sur la littérature scientifique au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sur la question de la valeur des résidences.

2140

Mme CHRISTINE MADISON :

Parfait.

2145

LE PRÉSIDENT :

Et nous allons voir – Madame Beaudoin, vous risquez de recevoir ça, et nous verrons la réponse à cette préoccupation.

2150

Mme CHRISTINE MADISON :

On en a grandement besoin pour être en proaction et non pas en réaction encore. Merci.

2155

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Madame Lynda Beaudry. Madame Brigitte Schoemans. Bonjour !

2160

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Bonjour ! Ce n'est pas sur la valeur des maisons, ma question, mais je pense que ça s'adresse quand même au MAMROT. Alors, c'est concernant beaucoup l'éthique municipale, la transparence et l'éthique municipale. Alors, est-ce que je peux procéder?

2165

LE PRÉSIDENT :

Madame Beaudoin, sur cette question, est-ce que vous pensez être en mesure de répondre sur les questions d'éthique municipale?

2170

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Si je ne suis pas en mesure de répondre, à ce moment-là, je la prendrai par écrit et je vous reviendrai le plus rapidement possible.

2175

LE PRÉSIDENT :

Merci. Allez-y.

2180

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Alors, moi, j'aimerais savoir de quelle façon les promoteurs ont approché les élus municipaux en vue de s'associer justement au Conseil de Saint-Valentin? Est-ce que ça a été fait de façon publique? Est-ce que ça a été fait de façon privée? Est-ce qu'ils ont été rencontrés en petits groupes? Est-ce qu'ils ont été rencontrés, le Conseil au complet, ensemble? Est-ce que tout le monde était témoin?

2185

LE PRÉSIDENT :

Donc la question s'adresse encore mieux au promoteur puisque vous l'interrogez directement.

2190

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

C'est parce que je vais avoir une sous-question.

2195

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Turgeon?

2200

Mme JULIE TURGEON :

Bien, je vais vous dire généralement – je n'étais pas là en 2006 quand le projet a été initié, je peux avoir exactement la réponse de TCI Air Énergie qui était là à l'époque, c'est eux qui ont initié le projet. Mais généralement, c'est sûr que ce n'est pas... un projet éolien comme ça, quand on le démarre, on ne va pas dans une assemblée mensuelle pour le discuter.

2205

2210 La première approche se fait généralement en cognant aux portes, de la même façon qu'on le fait avec les gens avec qui on signe des options. Ça fait que ce que je suppose, c'est que ça a été fait de façon non informelle au début pour, par la suite, devenir de plus en plus formel. Puis, là, c'est de relayer aux élus municipaux de faire les démarches nécessaires pour aviser de leur intention de signer une telle entente, si c'est ça, la question.

2215 Mais je peux peut-être vous revenir avec plus d'information sur exactement la démarche du promoteur, comment que ça a été initié à l'époque.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait apprécié d'avoir les détails de cette démarche.

2220 **Mme JULIE TURGEON :**

Peut-être sous forme d'une petite lettre qui illustre les premières démarches.

LE PRÉSIDENT :

2225 C'est ça. C'est ça. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2230 Monsieur Gibeau, à Saint-Valentin, qu'est-ce que vous avez comme premier document officiel de l'entrée en matière de TCI? Ça remonte à quelle date? Est-ce que vous avez préparé un ensemble de documents relativement à ce projet?

M. SERGE GIBEAU :

2235 J'ai débuté de vous le montrer, je pourrais vous le compléter. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que la première rencontre, le premier document, la première résolution qu'on a au niveau du Conseil, c'est l'autorisation qui a été donnée par le Conseil d'installer des mâts météorologiques temporaires. Et ça, ça remonte à 2006.

2240 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2245 Donc, on comprend que si on a des autorisations pour poser des mâts de mesure, qu'il a dû être question d'éoliennes un peu avant?

M. SERGE GIBEAU :

Oui.

2250 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bon! Mais à partir de quand se sont formalisés les échanges avec TCI?

M. SERGE GIBEAU :

2255

Si on peut essayer de le remettre en contexte, la première fois que moi, je pense, et le maire Landry à ce moment-là, on a été saisis de l'éventualité d'un projet de développement éolien dans la région – vous me permettrez de ne pas me rappeler de la date – mais je crois que c'est au printemps 2006, lors de la rencontre qui a eu lieu à Saint-Blaise-sur-Richelieu, où il y avait des gens de Saint-Blaise et la Municipalité de Saint-Valentin avait été invitée à participer.

2260

Alors, c'est à ce moment-là qu'on a été saisis de la possibilité d'un développement éolien dans notre territoire. Et, par la suite, on a eu une demande de la compagnie TCI pour rencontrer le Conseil et pour discuter de la possibilité d'implanter des mâts météorologiques à ce moment-là.

2265

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Est-ce que ça serait possible d'avoir une chronologie des différentes dates où ont débuté les échanges avec TCI par le Conseil municipal?

2270

M. SERGE GIBEAU :

Sûrement.

2275 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2280

On poursuit avec Saint-Paul?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2285

Oui, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, est-ce qu'il y a eu des rencontres, effectivement, avec TCI, des approches qui ont été faites, peut-être informelles dans un premier temps?

Mme MARIE-LILI LENOIR :

2290 Il y en a eu des informelles, oui. J'ai fait une chronologie, mais je n'ai pas les documents avec moi. Je pourrai les déposer peut-être ce soir ou demain. Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2295 Pas de problème. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Votre sous-question.

2300 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

2305 Ma sous-question, c'est : étant donné la façon que ça s'est passé, étant donné qu'on sait que l'ancien Conseil municipal de Saint-Valentin, il y a des gens en poste qui ont d'ailleurs signé des ententes avec TCI, le promoteur, ces gens-là savaient donc qu'ils pouvaient se placer en situation de conflit d'intérêts. Est-ce que le promoteur peut nous dire de quelle façon il a travaillé dans ce contexte-là avec ces personnes qui se sont placées en situation de conflit d'intérêts?

LE PRÉSIDENT :

2310 J'essaie de voir. Votre question – parce qu'on attend des documents pour voir comment ça s'est passé. Là, vous alléguiez – ce que la commission ne sait pas – vous alléguiez qu'il existe une situation de conflit d'intérêts avec une personne ciblée. Je suis un peu mal à l'aise de déplacer la question à cause de son aspect nominatif et de l'usage qui pourrait être fait de l'information qui va être donnée dans une situation qui pourrait amener probablement des... un certain nombre de
2315 procédures, possiblement. Donc c'est un peu difficile de me retourner et je ne vois même pas comment madame Turgeon pourrait répondre ou qu'est-ce qu'elle pourrait répondre à votre question, en fait.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2320 O.K.

LE PRÉSIDENT :

2325 Mais ça ne veut pas dire qu'elle n'est pas intéressante, puis qu'elle n'est pas pertinente. C'est juste que...

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2330 O.K. À ce moment-là, moi, j'aimerais savoir comment le gouvernement, ainsi que Hydro-Québec veillent à ce qu'il n'y ait pas de jeu de coulisse dans la façon de procéder des promoteurs et que ces gens-là puissent influencer et mettre des pressions sur les décisions qui sont prises dans nos municipalités qui sont censées nous représenter.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

Donc la question, on peut aller vers monsieur Chaîné, et la question est donc : d'une part, est-ce que Hydro-Québec s'assure que la situation dont fait part madame Schoemans soit évitée?

2340 **M. ÉRIC CHAÎNÉ :**

2345 Oui. Tout d'abord, je pense que c'est important de rappeler le rôle d'Hydro-Québec. Hydro-Québec n'est pas le promoteur du projet. Hydro-Québec est l'acheteur de l'énergie à être produite. D'autre part, la relation commerciale d'Hydro-Québec est avec Venterre. Donc Hydro-Québec n'a pas de relation commerciale directement à l'égard de la réalisation du parc éolien avec le monde municipal.

2350 Je crois que c'est utile de rappeler également qu'Hydro-Québec n'est pas responsable de surveiller ou de superviser la gouvernance du monde municipal. Ce n'est pas une responsabilité qui incombe à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

2355 Parfait. Donc je vais aller du côté du ministère. Sur cette question, Madame Beaudoin?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

2360 Oui? Oui, je suis là.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous entends sur cette question? Vous l'avez entendue la question au téléphone?

2365 **Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Oui, je l'ai entendue.

LE PRÉSIDENT :

2370

Parfait. Donc est-ce que vous avez un élément de réponse? Comment le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, est-ce qu'il y a des démarches qu'il fait pour s'assurer que toutes ces relations entre les élus et les compagnies d'éoliennes sont transparentes, si je traduis la question de madame Schoemans, je pense.

2375

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

2380

Bien, notre principe de base, le principe de base, c'est que les municipalités sont des entités autonomes et puis s'il y a des problèmes par rapport... par exemple, nous, à la Direction régionale, ici, on reçoit des plaintes, des plaintes écrites, des plaintes verbales, par rapport à, de façon générale, par rapport à des conflits d'intérêts par les membres du conseil, on les traite lorsqu'il y a des plaintes d'adressées au ministère. Mais on ne va pas s'immiscer de facto dans les affaires internes des municipalités.

2385

LE PRÉSIDENT :

2390

Parfait. Donc je comprends, Madame Beaudoin, que si des citoyens de Saint-Valentin voulaient porter plainte – parce que dans ce cas-ci, c'était Saint-Valentin, je pense, dont vous faites mention, Madame Schoemans – il faudrait qu'ils procèdent à une plainte au ministère. Ils s'adresseraient où s'ils avaient ou s'ils voulaient le faire?

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

2395

Au secrétaire du ministère. Sur notre site Internet, vous avez un volet qui s'adresse... qui définit, en fait, la politique de gestion des plaintes au sein même du ministère. Et vous adressez votre demande par courriel ou par la poste au secrétaire du ministère. Ou plutôt à monsieur Marc-André Thivierge. Toute la procédure est décrite sur notre site Internet.

LE PRÉSIDENT :

2400

Parfait. Je vous remercie, Madame Beaudoin, pour cette réponse. Madame Schoemans, vous avez un élément de réponse, tout au moins.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2405

Bien, excusez-moi, ça dépend du point de vue qu'on se place, là. Je voudrais juste émettre un commentaire. Je me demande bien comment tous ces gens-là vont faire pour aller reconquérir la confiance des citoyens envers les institutions gouvernementales.

2410

LE PRÉSIDENT :

Comme vous dites, c'est un commentaire.

2415

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Ils ont beaucoup de travail à faire.

2420

LE PRÉSIDENT :

C'est un commentaire et vous avez au moins... vous savez, si vous ne le saviez pas avant, la façon de procéder...

2425

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Mémoire.

2430

LE PRÉSIDENT :

... dans votre mémoire ou pour porter plainte, si vous jugez les arguments suffisants pour porter plainte.

2435

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Encore faut-il qu'on ait des réponses quand on le fait, Monsieur.

2440

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Merci, Madame.

2445

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Daniel Reid. Monsieur Reid, bonjour!

M. DANIEL REID :

2450 Bonjour, Monsieur André! Bonjour, Monsieur Longpré! La première question, elle s'adresse à monsieur André, peut-être que vous allez être capable de la répondre, et elle est préliminaire à l'autre question qui concerne la valeur des propriétés.

2455 Dans le projet de Montérégie, l'UPA régionale de Valleyfield a présenté un mémoire à la commission que vous avez présidée, demandant à l'article 15, la recommandation 12 :

2460 *Il est possible que certains citoyens opposants au projet n'acceptent pas la décision de leurs voisins de recevoir des éoliennes sur leur propriété. Ces opposants pourraient entamer des procédures judiciaires à l'égard des propriétaires en leur imputant la responsabilité des inconvénients liés à la présence des éoliennes.*

La recommandation qui a été adressée au BAPE, c'est :

2465 *Nous sommes d'avis que les fermiers pourraient avoir une immunité au niveau juridique considérant leur apport à la production d'énergie verte au Québec.*

Comment est-ce que vous avez reçu cette recommandation-là?

LE PRÉSIDENT :

2470 Parfait. Vous le savez peut-être, mais sinon je dois vraiment le préciser, je ne suis pas en mesure de commenter le rapport qui n'est pas encore public. Donc, je ne peux pas vous dire comment nous avons procédé avec cette demande particulière, ni quel est l'avis ou le constat qu'a tiré la Commission Montérégie, puisque c'est une autre commission et que le ministre n'est pas au courant, et que personne n'est au courant de nos analyses, de notre analyse. Donc, je ne peux pas en faire état.

2480 Ce que je peux faire, par ailleurs, je peux toujours me retourner du côté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Normandin, et voir si ce genre... comment elle réagit à cette question. Devrait-on ou y a-t-il eu une réflexion au ministère sur la question d'une potentielle immunité des gens qui ont des éoliennes sur leur territoire face à leurs voisins?

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

2485 D'entrée de jeu, justement, ce serait peut-être bien de resituer le rôle du ministère de l'Agriculture. Nous, on est un partenaire pour soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire, agroalimentaire. Donc, au niveau du rôle de représentation des producteurs, des membres de l'UPA, c'est justement à l'Union des producteurs agricoles de faire valoir ce genre de prérogative.

2490 Donc il n'y a pas une position, pour le moins officielle. Peut-être, et sous toutes réserves, ça
fera peut-être partie d'un commentaire dans mon acceptabilité environnementale pour le projet de
Kruger, mais pour l'heure, on laisse le rôle à l'UPA de faire ses représentations en ce sens-là, qui est
davantage son mandat que celui du ministère de l'Agriculture.

LE PRÉSIDENT :

2495 Parfait. Donc on s'attend à ce que l'UPA dépose – parce qu'il a été requérant à cette audience-
ci – il risque de déposer aussi un mémoire à ce dossier-ci. Et je vous invite à suivre le mémoire... le
rapport du Bureau sur la question de Montérégie devrait être déposé au ministre sous peu et le
ministre dispose d'un maximum de 60 jours pour le rendre public. Peut-être ira-t-il très vite. Vous avez
2500 vu avec les gaz de schiste la vitesse que ça a été pour le rendre public. Donc, vous allez peut-être
l'avoir avant la deuxième partie ou pour préparer votre mémoire.

M. DANIEL REID :

2505 Merci. Donc, j'ai été très surpris que cette possibilité d'immunité pourrait être demandée et
reçue. Qui est-ce qui l'autoriserait et en vertu de quoi? Et je me demandais, moi, aussi, par rapport au
projet, si jamais il était avalisé par le Conseil des ministres, s'il y en avait d'autres, soit la municipalité,
soit TransAlta ou soit Hydro-Québec qui auraient une immunité par rapport à des voisins ou des
municipalités voisines qui s'opposent à la réalisation du projet.

LE PRÉSIDENT :

2510 Donc, je vais aller du côté de TransAlta. Vous avez sûrement étudié vos droits et aspects
juridiques. Donc la question serait la suivante : advenant qu'un – c'est très hypothétique – advenant
2515 qu'un propriétaire d'un lot adjacent à celui où il y a une éolienne décidait de poursuivre son voisin
pour un certain nombre de nuisances, est-ce que le voisin pourrait revenir sur vous avec cette plainte-
là? Comment ça serait géré cette situation, légalement, au point de vue légal? C'est très
hypothétique. Vous n'avez pas besoin de trouver pourquoi il y aurait une nuisance et tout, là.

Mme JULIE TURGEON :

2520 Oui, je comprends bien la question. Je veux juste vérifier pour la bonne personne pour vous
répondre. En fait, mon collègue, Jason Edworthy, va répondre à la question en anglais, puis je vais
traduire par la suite.

LE PRÉSIDENT :

2525 Parfait. Monsieur Edworthy?

2530

M. JASON EDWORTHY :

Monsieur le président, I suspect that if a law suit was against a neighbour for the wind turbine which belonged to TransAlta and was our equipment, than it would not proceed against the neighbour but instead, they would be directed to a law suit against TransAlta directly. That would be my belief.

2535

LE PRÉSIDENT :

La traduction?

2540

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Peut-être juste pour préciser. Dans les contrats, dans les contrats qui vous lient avec les propriétaires qui ont signé des options, est-ce qu'on retrouve des clauses qui renoncent à tout recours contre vous si jamais un voisin les poursuivait?

2545

Mme JULIE TURGEON :

Encore là, je vais vous revenir avec les questions par rapport au contrat d'option. Les gens sont en train de chercher pour vous avoir la bonne réponse. Voulez-vous que je traduise?

2550

LE PRÉSIDENT :

Oui, traduisez-moi un peu la...

2555

Mme JULIE TURGEON :

J'avais oublié qu'il fallait que je traduise. En fait, ce que Jason dit, c'est que généralement, s'il y avait une poursuite envers un voisin qui a une éolienne sur son terrain, on pourrait plutôt supposer que la personne ferait une poursuite envers TransAlta pour perte de jouissance, si c'était le cas. Donc ça ne nous est pas arrivé d'avoir un tel cas encore dans nos projets éoliens. On a 16 parcs au Canada, puis on n'a pas encore eu un cas comme ça, mais peut-être que François Tremblay a un cas qui a peut-être été documenté.

2560

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2565

En fait, dans la question des valeurs immobilières, quand on fait la recherche, il y a un cas de ce type-là qui a été jugé en Angleterre, dans un tout autre contexte. Donc, on s'entend que c'est un marché immobilier complètement différent, avec un nombre de turbines et des distances séparatrices qui n'ont rien à voir. Mais il y a un seul cas dans le monde que j'ai trouvé, où ça s'était produit et qu'il y avait eu un jugement par rapport à la perte de jouissance, justement.

2570

Donc dans les projets de TransAlta, il n'y en a pas eu. Ce n'est pas quelque chose qu'on a rencontré. On le réitère : aux distances où on est, on est au-delà de tout ce qu'on connaît et ce qui a été fait au Canada. On n'est pas inquiet de ce point de vue là.

2575 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais je présume que dans le cas où un voisin est dérangé par l'éolienne de son voisin, de son propriétaire, que le lien, il n'y a pas de lien de droit entre Venterre et ce voisin incommodé. Je veux dire, c'est sûr qu'en vertu de nos lois, de notre droit – je n'ai pas fouillé la question – c'est le propriétaire voisin qui cause ce problème-là.

2580
2585 Est-ce que dans vos contrats, si un propriétaire justement est poursuivi peut vous appeler en garantie pour le tenir quitte et indemne des sommes qu'il serait appelé à payer? Parce qu'il n'y a pas de lien de droit entre Venterre et le voisin incommodé. Mais il y en a un entre le propriétaire de l'éolienne – pas le propriétaire de l'éolienne, mais le propriétaire qui a sur ses terres une éolienne et vous.

M. ANDRÉ FRENET :

2590 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, je réponds sous toutes réserves parce que j'ai rapidement regardé le contrat. Oui, il y a une clause d'indemnisation qui lie – dans ce cas-ci – le superficière qui serait éventuellement TransAlta et le propriétaire de la terre. Rapidement, ce que la clause dit, la clause 17.1 :

2595 *Le superficière doit en tout temps tenir le propriétaire indemne et à couvert de toute réclamation, demande, frais, dommages et intérêts de toute action, poursuite ou toute autre procédure intentée, formulée ou exigée par qui que ce soit et de quelque façon que ce soit et ayant pour fondement ou cause l'exécution des présentes ou toute action prise ou toute chose faite ou maintenue dans l'application de celle-ci.*

2600 Alors, évidemment, on comprend que l'entente fait référence à l'installation d'une éolienne.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2605 Donc, vous les tenez quittes et indemnes de toute poursuite qui pourrait être dirigée contre eux.

M. ANDRÉ FRENET :

2610 Exactement. La deuxième chose que j'ajouterais, indépendamment de ça, c'est que dans les faits, étant donné que l'éolienne va être sur un droit superficière, c'est une entité en soi, un immeuble, comme si c'était un terrain, et donc, il y a une troisième partie dans le cas de la propriété de la

turbine. Ça fait que de toute façon, juridiquement, cet immeuble-là où va être la turbine va être possédé par le superficiaire.

2615 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Maintenant, le contrat auquel vous faites référence, est-ce qu'il s'agit du contrat d'option que vous avez déposé, hier?

2620 **M. ANDRÉ FRENET :**

C'est ça, exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2625

Et vous n'avez pas les copies de contrat à venir, établissant la propriété superficiaire?

M. ANDRÉ FRENET :

2630

De ce que j'ai rapidement constaté, le document qui a été déposé, hier, comprend autant le droit d'option que le droit superficiaire éventuel.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2635

Le droit d'option que le droit superficiaire. O.K., merci.

M. ANDRÉ FRENET :

Là, ici, je faisais référence à 17.1.

2640

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Reid, avez-vous compris la réponse ou je demande une réponse en mots simples?

2645

M. DANIEL REID :

Écoutez, moi, j'aimerais clarifier une chose. Monsieur vient d'affirmer qu'il y avait juste un cas en Angleterre où il y aurait eu comme une poursuite et tout. Puis, en même temps, ça va clarifier une autre affirmation comme quoi que le vice caché n'existe pas.

2650

Dans le monde, il y en a au moins un autre cas, et c'est en France. Je vais aller très rapidement. Le monsieur vend sa maison 250 000 euros. Celui qui achète s'aperçoit – il n'y a pas

2655 d'éolienne encore – qu'il est pour y avoir une éolienne à proximité. Il retourne voir le vendeur et dit :
« Je te donne juste 200 000 euros pour ta maison. » Puis, par la suite, le vendeur dit : « Non, c'est
250 000 ». Celui à 200 000 est allé en Cour, puis il a dit : « Écoutez, moi, j'ai une option d'achat sur
cette maison-là. Il y avait un vice caché – en France, ils appellent ça un dol – D-O-L – eh bien,
Monsieur le juge, ordonnez-lui de me vendre la maison 200 000. » Le juge a accepté sa requête et la
maison a été vendue 200 000 parce qu'il y avait vice caché. Donc, ça vient contredire deux
informations que le promoteur a voulu nous informer de.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Reid, si vous voulez, je veux juste m'entretenir avec monsieur Longpré deux minutes.
On va aller sur la deuxième question.

2665 **M. DANIEL REID :**

Si le promoteur nous dit qu'il n'y a pas de perte de valeur des habitations à proximité – moi,
j'entends autour de 2 kilomètres, puis peut-être un peu plus – je me demande, moi, s'il veut s'engager
2670 formellement par écrit à nous dédommager, si jamais on a une perte de valeur de propriété. Puis,
dans ce sens-là, est-ce qu'on doit à ce moment-ci, si cet engagement-là n'a pas lieu du promoteur ou
des autres intervenants – c'est pour ça que ma première question touchait et les fermiers, et la
municipalité, et Hydro-Québec, parce qu'ils sont tous les quatre ensemble pour faire réaliser ce
projet-là à différents niveaux – donc est-ce qu'on devrait faire des mises en demeure individuelles à
2675 ce propos-là? Ou si on devrait demander un recours collectif? Puis, au niveau des municipalités, s'ils
ont une baisse du rôle d'évaluation, est-ce que nos municipalités ne devraient pas également
embarquer dans cette poursuite – j'imagine, là, entre guillemets, je ne sais pas comment l'appeler, je
ne suis pas expert en droit – pour que justice soit rendue, si on peut prouver qu'il y a vraiment
déévaluation de nos propriétés?

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais diviser un peu votre question, il y a beaucoup d'éléments. D'abord, nous allons
demander un avis sur l'influence sur la valeur résidentielle. Ça, j'imagine que ça va être une synthèse
2685 un peu de la littérature sur la question. Ça devrait pouvoir nous éclairer. Évidemment, dans le délai du
mandat de la commission.

Je vais poser une question à madame Beaudoin, qui est en ligne?

2690 **Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2695

Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu quelque part dans le monde, il y a des règles ou des lois ou des règlements qui prévoient la compensation pour des pertes de résidence liées, par exemple, aux projets éoliens?

2700

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Non, pas à ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

2705

À votre connaissance, il n'y en a pas. Parfait. Il y a dans la littérature que le Bureau d'audiences publiques a consultée – entre autres pour le projet des Moulins, je pense, Monsieur Jasmin? Notre projet de l'Érable, la commission avait étudié cette question et avait trouvé qu'au Danemark, il y avait une procédure de compensation pour des pertes éventuelles de vente supérieures à 1 % – donc, c'est une règle particulière. Donc je vais retourner la question, si vous voulez, vers le promoteur. Est-ce que vous êtes au courant de certaines stratégies de compensation? Puis je poursuis avec la question de monsieur : si vous êtes certains qu'il n'y a pas d'impact sur les ventes, est-ce que vous vous engagez, est-ce que vous voudriez vous engager à compenser, advenant de telles pertes? Et, si oui, comment on procéderait? Madame Turgeon?

2710

2715

Mme JULIE TURGEON :

Je pensais qu'il allait répondre. En fait, François Tremblay va répondre à la question.

2720

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Merci, Monsieur le président. Donc au Danemark, effectivement, il y a un programme qui est mis en place. Le contexte, comme je le disais, c'est augmenter le taux de pénétration de l'éolien au Danemark. On a 5 000 éoliennes au Danemark en ce moment. Dans un territoire grand comme la Montérégie, il y en aurait 1 200, en partant. Donc là, on veut en rajouter, puis on veut en rajouter à peu près la moitié de ça. Donc on veut monter ça à 2 000. Donc, mettons qu'on se met dans cette situation-là.

2725

2730

Donc, évidemment, il y a des éoliennes qui ont été construites il y a longtemps, d'autres modèles, à des distances un peu plus proches. On comprend que la densité est très, très, très forte. Donc, ce programme-là de compensation sur les valeurs immobilières fait partie d'un ensemble d'outils que se donne le gouvernement danois pour faire accepter cette hausse-là du nombre d'éoliennes dans la région.

2735

Alors, le programme fonctionne que les gens qui sont informés d'un projet qui va venir dans leur environnement, je crois que les gens qui sont situés jusqu'à 6 kilomètres du projet ont droit de faire une demande de compensation. Ils ont quatre mois pour faire la demande. Et jusqu'à maintenant, ce que j'ai eu comme information de la part de consultants là-bas, c'est qu'il y en a qui se sont prévalu de ce droit-là et, à date, il y a 30 % des demandes qui sont reconnues. Donc, ça fonctionne qu'il faut faire évaluer sa résidence. Et il y a un évaluateur qui vient. Et il y a un pourcentage de l'évaluation qui est donné en compensation au propriétaire. Ça, c'est le gouvernement danois qui met en place des procédures comme ça.

2740

LE PRÉSIDENT :

2745

Et votre 30 %, c'est sur combien de nombre de personnes?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2750

Il n'y en a pas eu...

LE PRÉSIDENT :

2755

30 % de 10, ça fait 3 mais 30 % de 1 000...

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Comme ordre de grandeur, c'était de l'ordre de la centaine.

2760

LE PRÉSIDENT :

De l'ordre de la centaine qui ont voulu...

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2765

Parce que c'est un programme récent. Donc, c'est quelque chose de récent. Ça, c'est gouvernemental. Le gouvernement danois a des objectifs. On n'est pas du tout dans la même situation.

2770

TransAlta a pris la décision – puis ça a été exprimé à la séance d'information – c'est que non, TransAlta n'ira pas dans le sens de compenser ça. Une des raisons c'est que, comme on l'a expliqué, il y a beaucoup de facteurs qui font évoluer les valeurs immobilières et c'est très difficile de déterminer un événement en particulier. Ça, c'est un élément.

2775

L'autre élément, c'est qu'il n'y a aucune autre industrie à qui on demande des choses comme ça. Donc là, à un certain moment, si on veut être capable de développer, il faut aussi ne pas imposer des règles qui sont supérieures à une industrie. Donc ça, c'est aussi la position.

LE PRÉSIDENT :

2780

Une question d'équité entre industries sur cette question.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2785

Exactement. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2790

Donc vous avez eu quelques éléments de réponse, là.

M. DANIEL REID :

2795

Oui. Donc, juste mentionner une dernière chose à ce niveau-là. Ce n'est pas parce que la compagnie, puis que les fermiers, ils ne font pas tout selon les règlements, qu'on n'a pas le droit de poursuivre. Parce qu'on a des cas au Québec, au Canada, comme la Cimenterie St-Laurent à Québec qui respectait tous les règlements quand elle s'est installée et elle a eu une poursuite de 30 M\$, puis elle a été obligée de payer finalement 10 M\$.

LE PRÉSIDENT :

2800

Effectivement, vous avez des recours.

M. DANIEL REID :

2805

C'est ça. Donc, le promoteur devrait mettre ça peut-être dans ses coûts à venir. Et la Municipalité qui pense recevoir 100 000 \$, peut-être qu'elle va avoir des frais à payer parce qu'il y a beaucoup de dommages qui sont faits à tous les résidants entourant le projet.

LE PRÉSIDENT :

2810

Oui. Je sens que votre mémoire va être bien documenté.

M. DANIEL REID :

2815

Ça va?

LE PRÉSIDENT :

2820 Merci. Il me reste deux personnes sur ma liste des valeurs de propriété. Il est 15 h 28. Vers 15 h 30, nous devons avoir Environnement Canada. Je retarderai un peu parce qu'on fera une pause avant. Mais je vais me rendre tout de suite à monsieur Jean-Louis Fleury. Je vais demander monsieur Jean-Louis Fleury sur la question des valeurs des résidences.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

2825 Je comprends qu'il faut que je me presse. Je déteste ça. J'ai tellement de choses à dire, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2830 L'important, c'est d'oublier les commentaires, d'oublier les préambules. Et si vous allez juste aux questions...

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

2835 C'est évident, mais écoutez, il y a quelque chose qui est très frustrant dans l'exercice qu'on fait. C'est qu'on nous présente des spécialistes qui ne savent pas. Les gens, ici, nous donnent – attendez, parce que je vais parler à madame tout à l'heure, parce qu'elle ne sait pas le règlement, je vais lui dire exactement le règlement, la Directive 2007-A du ministère. Elle ne le sait pas. Nous, on le sait. Parce que depuis quatre ans qu'on nous parle de ces affaires-là. C'est la seule fois où on peut, nous, en parler. Donc on est très prêts à en parler. Et on est là et on entend la bonne information de ces gens-là. Je cite madame Turgeon. Madame Turgeon dit toujours : « la bonne information ». Parce que si on a la bonne information, on va être d'accord avec elle. Alors, moi, je les ai les bonnes informations.

2840
2845 Quand on me parle du sondage en Gaspésie de Synergis, j'ai parlé au monsieur qui l'a fait. Je sais exactement comment il s'est fait. Et j'entends ce monsieur-là ou l'autre menteur – je m'excuse de vous traiter de menteur publiquement, mais ce monsieur-là...

LE PRÉSIDENT :

2850 Non, pardon. Monsieur, je ne peux pas accepter quelque propos...

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

2855 Non, O.K., j'arrête. J'arrête.

LE PRÉSIDENT :

... de cette nature.

2860

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Non, je comprends. Mais c'est très frustrant d'entendre des choses, d'avoir les réponses et de ne pas pouvoir les dire. Je veux donc dire à madame Beaudoin, par exemple, qui ne sait pas que son ministère a fait des directives pour éviter des conflits d'intérêts, et je vais lui lire sa directive à cette dame-là. Et c'est cité dans le projet éolien, mais c'est cité par le BAPE. Mais manifestement, elle ne lit pas les rapports du BAPE puisqu'elle ne sait pas que vous avez demandé...

2865

LE PRÉSIDENT :

Vous faites beaucoup de commentaires, Monsieur. Je vais devoir insister sur...

2870

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Je m'excuse.

2875

LE PRÉSIDENT :

Je l'ai déjà dit. Vous savez que j'ai des pouvoirs de commissaire enquêteur et je n'aimerais vraiment pas avoir à les appliquer.

2880

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Ça fait deux jours que je bouille.

2885

LE PRÉSIDENT :

Je sais. Je sais. Je vous vois.

2890

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Page 24 du rapport du BAPE New Richmond, 14 juillet 2010. Je lis et je cite:

Le ministère des Affaires municipales estime que les élus municipaux doivent jouer leur rôle avec prudence lorsqu'il s'agit d'arbitrer des conflits d'usage entre promoteurs, citoyens, propriétaires fonciers, etc., d'autant plus s'ils participent à la réalisation du projet à titre de partenaire qui recevrait des revenus d'exploitation.

2895

Alors, je dis à madame Beaudoin que c'est la directive 2007-A, selon le rapport du BAPE.

2900

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, Madame Beaudoin, vous avez entendu la directive?

2905

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

J'ai bien entendu, oui.

LE PRÉSIDENT :

2910

Est-ce que la directive fait en sorte, j'imagine que c'est ce qui met un peu une assise. Là, j'essaie de diriger la question, c'est un peu ce qui met une assise au fait que les citoyens peuvent déposer plainte, j'imagine, au ministère.

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

2915

Bien, effectivement. Nous, on agit, je ne suis pas la spécialiste des affaires municipales et des plaintes, mon domaine, c'est plutôt l'aménagement du territoire et les schémas. Toutefois, en ce qui concerne les conflits d'intérêts, lorsque quelqu'un remarque – un citoyen, un autre conseiller – remarque un conflit d'intérêts, il doit en tant que bon citoyen faire de la délation, si on veut, auprès du ministère des Affaires municipales. Nous, on n'intervient pas. On donne les directives aux conseils municipaux. Donc : « Si vous avez un conflit d'intérêts, vous devez de toute façon vous retirer des décisions, vous retirer de la séance du Conseil et puis vous ne devez pas voter sur un projet qui vous concerne. » On émet des directives, il est vrai, mais on ne va pas valider au cas par cas si elles sont bien suivies.

2920

Comme je vous dis, on attend qu'une plainte soit adressée auprès du Commissaire des plaintes au ministère et puis à partir de là, on a une enquête, on fait une enquête auprès du plaignant, tout d'abord, et ensuite auprès des personnes visées. Un rapport est élaboré et puis, ensuite, des recommandations sont faites, de quelle façon est-ce qu'on va traiter le problème.

2925

Je pourrais peut-être vous acheminer la procédure de plaintes. Je ne sais pas comment vous voulez procéder.

2930

LE PRÉSIDENT :

2935

Oui, peut-être, parce que compte tenu du nombre d'intervenants qui semblent amener le sujet, d'avoir la procédure de plaintes pourrait être intéressant. Donc j'apprécierais que vous la déposiez.

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Excellent.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Première sous-question pour cette dame-là, puis après, je passe à ma deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y. Merci.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

C'est quand une décision qui change toute la nature d'une communauté dans le village est prise par un conseil où il y a, encore une fois, sept personnes qui sont là, dont trois sont en conflit d'intérêts et donc ne votent pas – et ça, c'est public, monsieur Gibeau est là, il peut le confirmer – dont une de ces personnes, du reste, est le maire, est-ce que ça apparaît un peu préoccupant comme situation au MAMROT que tout un village risque de voir sa vocation changée au terme d'un tel exercice démocratique?

LE PRÉSIDENT :

La question que vous posez, elle est très – aussi un peu comme je le disais à madame tout à l'heure – elle est très ciblée sur une situation, une analyse. Madame Beaudoin se retrouverait dans une situation, vous lui demandez d'en faire une analyse de la situation, alors que vous avez la possibilité de porter plainte, si ce n'a pas été déjà fait, parce que je n'ai aucune idée si vous avez procédé. Donc je me vois mal diriger cette question à madame Beaudoin, parce que je la mets, d'une part, dans une situation où elle va me répondre probablement : « Je ne peux pas répondre à cette question. » C'est un peu triste. Mais j'entends votre question, quand même.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

C'est exactement le but de l'exercice. Au moins, j'espère qu'on sensibilise les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Votre deuxième question, Monsieur Fleury.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

2980 Ma deuxième question est beaucoup plus par rapport aux évaluations qui sont faites sur les villages, il faut bien comprendre qu'il y a des endroits où on voit les éoliennes, des endroits où on ne les voit pas. J'avais demandé, j'avais suggéré qu'on vérifie que de l'église de Saint-Ulric, par exemple, aucune éolienne n'est visible.

2985 Alors, des maisons qui sont vendues dans des villages qui ne voient pas d'éolienne, c'est bien évident qu'elles ne perdent pas de valeur. Au contraire, à la limite, on pourrait dire qu'elles en gagnent parce qu'il y en a à l'arrière qui déménagent. Et là, c'est un point d'information que je veux donner avant de poser la question. Moi, je reviens de Gaspésie. Je suis chasseur et je cherche à acheter une maison en Gaspésie. J'en ai trouvé une, Monsieur le commissaire, sur le rang à Saint-Ulric, c'est magnifique, et elle est accessible à tout le monde sur Internet. Si vous tapez : Saint-Ulric à La Capitale, il n'y a qu'une maison qui est à vendre. Ouvrez-la, il y a des éoliennes tout autour.

LE PRÉSIDENT :

2995 On tend vers votre question.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3000 Cette maison-là, je signale à madame, si des fois elle se décidait à faire une étude, elle est en vente à 150 000 \$. J'ai fait une offre dessus à 50 000 \$. Je le dis. Et on m'a dit : « Attendez. Ça se peut que ça marche. » O.K.? Et c'est vrai, ça. C'est public.

LE PRÉSIDENT :

3005 Oui. On considère ça comme une anecdote.

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

3010 Mais la question était : quand on fait une analyse de la valeur municipale des maisons et qu'on dit que ce n'est pas affecté, est-ce qu'on fait une différence entre les maisons qui voient des éoliennes et celles qui n'en voient pas?

LE PRÉSIDENT :

3015 Excellente question. Et on a dit tout à l'heure, je pense, monsieur... excusez-moi, Tremblay? Monsieur Tremblay a soulevé qu'il y a plusieurs facteurs qui viennent jouer et j'ai argumenté un peu sur cette question. Un de ces facteurs, Monsieur Tremblay, c'est évidemment la visibilité, et d'autres

fois, c'est la distance. Dans certaines études, j'imagine qu'il y a des études qui ont décomposé l'un et l'autre de ces facteurs ou essayé de les isoler, c'est compliqué, vous l'avez expliqué tout à l'heure.

3020

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Effectivement, Monsieur le président. Je réfère à une étude qui a été faite en 2003, donc qui commence à dater, mais il y avait deux types de groupes de transactions immobilières qui étaient regardés. Il y avait des éoliennes à proximité d'un parc et qui avaient vue sur le parc. Donc, il y avait... la variable de contrôle dans ce cas-là était « visibilité ou non ». Et le groupe témoin, bien, c'était avec les caractéristiques à peu près similaires. C'est-à-dire est-ce que c'est uniquement résidentiel? Est-ce qu'il y a une montagne de ski...?

3025

3030

Donc, on essayait de trouver un emplacement comparable, mais sans parc éolien, donc sans vue sur les éoliennes. Donc la vue a été prise en compte au moins dans cette étude-là en 2003, qui portait sur à peu près 10 000 transactions. C'était de cet ordre-là. Je ne me souviens plus du chiffre exact. C'est une étude déjà qui a été déposée dans l'audience publique de Kruger en Montérégie. Donc c'était, en tout cas je me souviens précisément pour cette étude-là, c'était un facteur considéré.

3035

LE PRÉSIDENT :

Donc, dans plusieurs moments, c'est considéré et on imagine que si une étude était faite par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il y aurait un protocole qui serait élaboré, qui tiendrait compte des facteurs qui apparaissent dans la littérature, notamment les distances et la visibilité, évidemment les caractéristiques des habitations et tout ça?

3040

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Parce que ça vous a été dit. Toutes ces études-là sont faites par les promoteurs. Si le ministère n'en fait pas, qui en fera? C'est pas les citoyens qui peuvent les faire.

3045

LE PRÉSIDENT :

C'est un bon commentaire. Voilà. Nous avons un peu la réponse sur ces facteurs que vous nous avez sensibilisés à regarder dans un éventuel suivi ou analyse. Merci, Monsieur Fleury.

3050

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

Je vous en prie.

3055

LE PRÉSIDENT :

3060 La dernière personne que j'ai ici sur la question de la valeur des propriétés, c'est madame
Marianne Brouillard. Et ensuite, nous prendrons 15 minutes de pause. Je sais que nous avons
seulement une ligne, donc ça veut dire que pour le représentant d'Environnement Canada – je parle à
mon équipe – nous allons viser 16 h, 16 h 10.

3065 Madame Brouillard, bonjour !

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3070 Bonjour, Monsieur le président ! Moi aussi, je suis voisine de monsieur et je bouille aussi, mais
avec tout mon respect, je n'ai pas fait de recherche. Ce n'est pas scientifique, mes affaires, sauf
qu'une chose est certaine, c'est qu'on a une résidence assez importante aussi au Petit-Rang.

3075 Le parc est en arrière de nous. Donc la question que je me posais et que j'ai peur : la baisse
immobilière. J'ai appelé hier soir, vu qu'on a ajourné, j'ai appelé une agente immobilière de Sutton et
elle m'a confirmé que je dois signer un formulaire à la section D16.4 pour protéger nous, les
vendeurs, d'un éventuel recours pour un vice caché. Et elle me disait que dans cette section-là, il faut
dénoncer :

3080 *Autres informations : on demande au vendeur de déclarer tous les projets qui sont planifiés
et/ou en discussion qui sont portés à sa connaissance, tel que : projet de développement ou de
construction ou des problèmes environnementaux ou un couloir aérien ou autre, etc.*

3085 « Comme, elle me parlait, donc elle me dit : Comme tu participes aux rencontres, tu ne peux
pas prétendre de ne pas être au courant d'un projet éolien dans l'environnement de ta propriété. »
Ceci répond à l'obligation de faire cette déclaration afin de protéger le vendeur d'un éventuel recours
pour vice caché.

LE PRÉSIDENT :

3090 Parfait.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3095 Donc les questions, elles sont venues tantôt. Je ne vous ferai pas perdre le temps à tout le
monde, mais c'est juste pour vous confirmer que c'est bien le formulaire. Et ça m'inquiète beaucoup
parce que c'est la valeur marchande qui va prendre une débarque.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3100 Moi, j'aurais juste une question pour vous. Quand vous dites : la section D16.4, dont vous avez parlé au début...

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3105 C'est sur un formulaire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3110 ... c'est sur les offres d'achat qu'on retrouve de façon standard?

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3115 Oui, c'est ça. Oui, oui, oui. Oui, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3120 O.K. Ça ne réfère pas à une loi, là.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3125 Non. Mais je vous l'ai dit tantôt que je n'avais pas fait de...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3130 C'est beau.

Mme MARIETTE BROUILLARD :

3135 Et c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

3140 Parfait. Je vous remercie beaucoup. Est-ce que, Madame Beaudoin, est-ce que vous avez des choses que vous voulez ajouter, des éléments, des choses que vous voulez dire avant que nous vous remercions?

3135

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

En fait, j'aurais une question à poser au citoyen qui parlait de la directive 2007. Est-ce qu'elle est contenue dans le rapport du BAPE, c'est ça?

3140

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Reid? Ah oui, monsieur Fleury. Pour la directive dont on parlait sur les conflits d'éthique? Peut-être, juste préciser, répondre à la question de madame?

3145

M. JEAN-LOUIS FLEURY :

N'ayez pas de crainte, je ne repars pas. C'est dans le projet éolien de New Richmond, le rapport du BAPE du 14 juillet 2010. Page 24 du rapport, Madame.

3150

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, Madame Beaudoin?

3155

Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3160

Vous avez d'autres choses à rajouter? Merci, Monsieur Fleury. Donc, Madame Beaudoin, je vous remercie beaucoup d'avoir été parmi nous au téléphone pour discuter un peu de ces questions de valeur de propriété et autres préoccupations en lien un peu avec le ministère des Affaires municipales et nous faisons une courte pause de 15 minutes. Je reprendrai à 16 h.

3165

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

3170

Nous poursuivons donc. Nous avons donc en ligne actuellement, si je ne m'abuse, monsieur Bergeron.

3175

M. DANIEL BERGERON :

Bonjour, Monsieur le commissaire!

3180

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, bonjour! Donc vous êtes d'Environnement Canada, Service canadien de la faune, c'est bien ça?

3185

M. DANIEL BERGERON :

Et coordonnateur aux évaluations environnementales au Service canadien de la faune.

3190

LE PRÉSIDENT :

Coordonnateur des évaluations environnementales, parfait. Donc nous avons demandé que vous soyez présent, parce que nous aimerions connaître votre avis sur la question des oiseaux migrateurs, telle qu'elle a été traitée dans l'évaluation d'impact qui a été déposée par le promoteur Venterre NRG inc.

3195

Donc, j'ai aussi fait ouvrir en arrière un très court – c'est-à-dire un registre spécifique juste pour cette question, si vous avez des questions sur les oiseaux, mais je dois dire que le temps est limité à cette portion d'après-midi, c'est-à-dire à peu près 30-40 minutes. Et s'il y avait des questions supplémentaires de la part des citoyens qui touchent la question des oiseaux migrateurs, la commission va mentionner à la fin de ces séances une date pour les lui transmettre. Elle en fera une synthèse et vous enverra les quelques questions qui mériteraient une réponse complémentaire.

3200

M. DANIEL BERGERON :

Oui, excellent.

3205

LE PRÉSIDENT :

Excellent? Donc, d'entrée de jeu, en attendant que les personnes s'inscrivent un peu pour venir poser leurs questions, j'aimerais vous entendre sur cette étude qui a été faite par Venterre sur les oiseaux migrateurs.

3210

M. DANIEL BERGERON :

Oui. Durant les trois séries d'échanges de questions et commentaires face aux questions et réponses que le ministère a adressées face à ce projet, le Service canadien de la faune a toujours

3215

3220 défendu le point suivant, que les techniques d'inventaire étaient plus ou moins appropriées, entre autres pour la sauvagine. Je parle de la sauvagine parce qu'à l'endroit où le parc éolien, la configuration est prévue, bordant la rivière Richelieu à l'est du parc et en continuité avec le lac Champlain, qui est un petit peu plus au sud et vers l'ouest avec Valleyfield, vous allez voir, Monsieur le commissaire, pourquoi que je dresse un petit peu ce portrait-là. Il y a un gros triangle d'occupation d'oiseaux migrateurs, entre autres de bernaches, de canards et d'oies blanches qui évoluent dans ce secteur-là depuis, je dirais, quelques années. Les experts du SCF font des inventaires dans ce secteur-là pour constater qu'il y a des nombres très impressionnants d'oiseaux migrateurs, entre autres canards, bernaches et oies blanches à proximité du parc éolien.

3225 Ce qu'on a suggéré au promoteur à maintes reprises, c'est de consulter, non pas de par ses données d'inventaire qui sont quand même en milieu boisé, qui sont non représentatives pour l'ensemble de ces oiseaux-là, mais de consulter des données historiques d'ornithologues amateurs dont le Regroupement des oiseaux du Québec, la base de données ÉPOQ, qui est disponible via Internet et dont on avait fourni le lien au promoteur.

3230 Les données qu'on voit dans le tableau 7 du rapport, du volume 3 dans les annexes du parc éolien présenté par Venterre, à notre avis à nous, les données d'inventaire qu'on voit là sont très peu représentatives de la population réelle de bernaches, d'oies et d'anatidés qu'on constate à proximité.

3235 Encore ce matin, Monsieur le président, j'ai validé avec des experts qui font des survols à cet endroit-là. Ce qui se produit, c'est qu'en période migratoire printanière, en particulier à ce temps-ci de l'année, il y a beaucoup, beaucoup d'oies et de bernaches qui se concentrent au lac Champlain, mais qui se déplacent journalièrement, d'est en ouest, d'ouest en est, au-dessus du parc qui est prévu à Saint-Valentin.

3240 Maintenant, durant la période de dégel, vous savez comme moi qu'il y a des secteurs agricoles qui sont inondés de façon significative, qui attirent beaucoup, beaucoup la sauvagine, effectivement, à l'ouest du parc qui est prévu à Saint-Valentin, de sorte que les oiseaux se promènent, je dirais, dans un corridor est-ouest régulier entre la rivière Richelieu et Valleyfield, plus loin, mais plusieurs secteurs agricoles inondés à ce temps-ci de l'année.

3245 Ce qu'il faut relater aussi, c'est qu'à cette période-ci de l'année, la chasse est autorisée à partir du 1^{er} mars. Donc, ça crée une pression sur les populations d'oies et de bernaches qui sont en abondance dans ces secteurs-là, puis ça fait des déplacements journaliers qui sont non pas habituels, mais qui sont déclenchés par l'activité humaine qui est la chasse.

3250 On sait très bien que ces oiseaux-là – j'avais fait le commentaire aux audiences publiques du BAPE pour le projet de Rivière-du-Loup, les mêmes commentaires, parce qu'il y avait des grosses concentrations d'oiseaux, entre autres bernaches et outardes dans le corridor de migration

printanière/automnale à Rivière-du-Loup, mais les mêmes constats se font pour notre parc à Saint-Valentin.

3260 C'est que ces oiseaux-là, c'est des gros oiseaux, ça leur prend du temps à décoller. Ce n'est pas comme les parulines ou les petits passereaux qui partent, puis qui montent en hauteur tout de suite. Lors des migrations, ils volent souvent la nuit. Ça, ça nous cause moins de problèmes. Mais prenez une journée comme aujourd'hui où la neige est floconneuse, les oies et les bernaches qui ont à se déplacer parce qu'elles ont entendu, mettons, une détonation de fusil de chasse, souvent, ils ne voient pas loin en avant. Puis, ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est les concentrations qui sont indiquées par le promoteur qui sont, d'après nous, nettement sous-estimées par rapport à la réalité du site.

3270 Et où je veux en arriver, c'est qu'étant donné qu'on pense que ce n'est pas 7 ou 10 000 oiseaux qui sont dans ce coin-là, mais des 100 000 oiseaux présentement, on pense qu'en période critique, comme avec peu de visibilité, avec des bons vents ou du verglas, les oiseaux peuvent difficilement entendre et voir les turbines. Ça fait qu'on parle d'un événement catastrophique qui peut se produire, qui est non prévisible, mais sur lequel on table beaucoup et sur lequel on a défendu notre position à Rivière-du-Loup aussi. On parle d'événement catastrophique. On n'a seulement qu'à se rappeler ce qui s'est produit à Sainte-Luce-sur-Mer récemment. C'est des événements qui se produisent une fois par 1 000 ans ou une fois à l'occasion, mais qui sont très, très, très dommageables du côté environnemental.

3280 Je reviens pour la bernache et l'oie. Le promoteur nous présente, nous dit que ces oiseaux-là, effectivement, la majorité des oiseaux observés ont été observés exactement à l'intérieur du rotor... de la couverture du rotor des turbines. Ça veut dire qu'éventuellement, dans une période où les éléments sont non favorables aux oiseaux pour le vol, mais où ils ont à se déplacer parce qu'il y a de la chasse printanière ou automnale, il peut se produire une hécatombe assez importante d'oiseaux migrants, canards, oies et bernaches à ces endroits-là. Mais l'étude ne reflète pas du tout ces densités-là parce que l'étude a été faite à l'intérieur du périmètre de l'aire d'étude du parc éolien projeté. De sorte que les données qui sont au lac Champlain et à la rivière Richelieu ne figurent pas dans l'étude d'impact.

3290 On l'a mentionné à maintes reprises dans nos trois séries de commentaires et le déplacement journalier des oies n'y figure pas non plus. Les déplacements sont bien représentés avec les positions nord-sud, est-ouest, mais c'est les quantités d'oiseaux qui sont vraiment, vraiment, d'après nous, très peu représentatives de la réalité.

LE PRÉSIDENT :

3295 Je comprends de votre propos que vous utilisez des mots particulièrement forts : hécatombe, catastrophe. Donc, je vais essayer de voir clair dans ces questions.

M. DANIEL BERGERON :

Oui.

3300

LE PRÉSIDENT :

Il est aussi évident que selon votre opinion, ce que vous dites, les données de terrain ne seraient peut-être pas le reflet de la situation réelle, du moins selon les observations qui sont faites par les clubs d'ornithologues et les informations dont vous disposez.

3305

M. DANIEL BERGERON :

Tout à fait.

3310

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, dans une situation comme celle où l'on est actuellement et celle que vous dites, sans mentionner ces mots importants...

3315

M. DANIEL BERGERON :

Oui.

3320

LE PRÉSIDENT :

... quelle serait la stratégie à mettre en place pour la gestion du parc éolien?

M. DANIEL BERGERON :

3325

Nous, d'après ce qu'on suggérerait, c'est que, écoutez, dans un premier temps, il y aurait lieu de refaire des inventaires systématiques, mais appliqués à la sauvagine, vraiment des techniques d'inventaire, non pas des techniques adaptées d'oiseaux de proie puis lorsqu'ils font l'observation, ils dénotent le passage de bernaches ou d'oies ou de canards.

3330

En réalité, cette approche-là à l'intérieur du périmètre du parc est très peu représentative. Donc, il faudrait vraiment parfaire les études sur les anatidés, la sauvagine en général, mais à partir de données de la rivière Richelieu directement adjacente, à l'est du parc, et probablement des données de migration à l'ouest du parc aussi, de sorte qu'on aurait au moins une meilleure image, une meilleure représentation quantitative du nombre d'oiseaux présents sur le site.

3335

3340 Maintenant, il faut relativiser tout ça, Monsieur le président, vous avez raison. Je parle d'hécatombe, c'est un mot fort. Toutefois, dans les événements catastrophiques, il y a eu plusieurs démonstrations déjà pour des rapaces, entre autres à Altamont aux États-Unis, des 100 000 oiseaux qui sont tombés en l'espace de quelques heures.

LE PRÉSIDENT :

3345 Mais on est, dans le cas de Altamont, dans une situation vraiment exceptionnelle, qui ne s'est pas reproduite à part en Espagne, quelques situations, n'est-ce pas?

M. DANIEL BERGERON :

3350 Non. Vous avez raison, mais en Espagne, vous voyez, il y a de la documentation qui vient confirmer que non pas par malveillance, mais les experts ont découvert des charniers de carcasses d'oiseaux morts qui étaient enterrées puis qui n'ont jamais figuré nulle part dans le décompte. Ça, c'est une parenthèse.

3355 Maintenant, vous avez raison. Historiquement, au Québec, on n'a pas d'historique de mortalité massive d'oiseaux migrateurs. Maintenant, est-ce qu'il faut attendre d'en avoir pour se préoccuper de ça? On pense que non. La plus grosse mortalité observée à l'heure actuelle, c'est à Baie-des-Sables où on a fait des études de radar maritime, puis où il y a un corridor pressenti, mais qui est en... les publications sont en train de sortir à cet effet-là, c'est des passereaux surtout qui partent de la rive nord et qui traversent Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-Léandre, dans ce coin-là. On atteint 3.7 à
3360 peu près oiseaux morts par turbine par année. Et c'est loin de l'hécatombe, on en convient.

3365 Maintenant, comme à Rivière-du-Loup – je reviens avec Rivière-du-Loup parce qu'il y a quatre ans, j'avais défendu exactement la même position aux audiences publiques du BAPE face au promoteur qui était à Rivière-du-Loup, à ce moment-là. Ici, c'est exactement la même situation. On est dans un corridor migratoire important, qui est mal reflété ici dans l'étude, puis où on pense que lors d'événements catastrophiques, il pourrait y avoir quelque chose de significatif au niveau de la mortalité. Mais actuellement, on en convient tous, on n'a aucune donnée empirique, historique, qui vienne corroborer ça.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je suis certain que vous êtes au fait de la littérature scientifique publiée dans le monde sur ces questions de mortalité d'oiseaux.

3375 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui. On a pas mal de recherches à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

3380 Parfait. Donc, est-ce qu'il y a dans la situation, quelque part que ce soit dans le monde, des cas de mortalités importantes de la sauvagine?

M. DANIEL BERGERON :

3385 Actuellement, je dirais... écoutez, je pourrais vous revenir avec la réponse officielle parce que le scientifique qui est vraiment expert là-dessus, qui a fait la revue de littérature, sera de retour lundi. Mais à ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

3390 Parfait. Est-ce qu'on a une idée comment se comportent les oies, les bernaches, une étude de comportement dans des parcs éoliens ou proches des parcs éoliens?

M. DANIEL BERGERON :

3395 Écoutez, on n'a pas d'étude spécifique, mais comme la plupart des oiseaux, c'est des migrateurs très agiles en vol qui, normalement, voient les turbines, les entendent et les contournent. On parle vraiment d'événements spéciaux. Là où on est très, très préoccupés, c'est ça, là. C'est que durant le printemps, il y a des grandes zones qui sont inondées, des fossés agricoles qui, 3400 normalement, ont peu d'eau, mais qui en débâcle printanière sont gorgés d'eau et il y a énormément de canards et de sarcelles et de toutes sortes d'anatidés qui sont présents dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

3405 Parfait.

M. DANIEL BERGERON :

3410 Maintenant, est-ce que ça va se produire? C'est tout de l'ordre hypothétique au moment où on se parle.

LE PRÉSIDENT :

3415 Parfait. Je vais attendre juste un peu avant d'aller vers vous, parce qu'on a quand même quelques personnes qui auraient des questions, puis je suis convaincu que je vais pouvoir rouler plus aisément vers le promoteur ou vers Environnement Canada après. Dans la liste courte – et je le rappelle, je voudrais qu'on ait terminé ce volet vers 16 h 45 – donc madame Johanne McDermott. Vous avez une question sur les oiseaux migrateurs?

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3420

Sur les oiseaux, oui. Je ne me rappelle pas le nom du monsieur, hier, qui travaille pour TransAlta, qui a parlé de la mortalité des oiseaux à Wolfe Island.

LE PRÉSIDENT :

3425

Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

3430

C'est notre biologiste, Michel La Haye.

LE PRÉSIDENT :

3435

La Haye?

Mme JOHANNE McDERMOTT :

Alors, Monsieur La Haye, vous nous avez dit hier, avant-hier...

3440

LE PRÉSIDENT :

Vous le dites à monsieur André. Monsieur La Haye nous a dit.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3445

Oui, d'accord. Que vous nous avez dit hier – avant-hier – que dans la centrale éolienne de Wolfe Island en Ontario, il y avait eu quatre oiseaux tués par des pales là-bas. Vous vous référez à quelles données et c'est pour combien de temps, ce que vous nous dites, là?

3450

Mme JULIE TURGEON :

Je vais prendre la réponse, en fait, parce que peut-être que monsieur La Haye, hier, quand il a répondu à la question, il n'a pas mentionné, Wolfe Island c'est un projet de TransAlta. Donc, on connaît en détail tous les inventaires, puis le nombre, et ces chiffres-là ont évidemment été partagés avec Michel La Haye pour justement répondre aux questions dans le cadre des audiences du BAPE.

3455

La question qui a été répondue hier, ce n'était pas quatre oiseaux, c'était bien quatre sauvagines. C'était la question qui avait été posée. Donc, c'est quatre espèces de...

3460

LE PRÉSIDENT :

Quatre espèces dans la sauvagine. C'était quoi?

3465

Mme JULIE TURGEON :

En fait, j'ai Scott Hossie, qui est ici, qui était un des biologistes responsables pour le suivi des espèces à Wolfe Island. Peut-être qu'il pourrait donner plus de détails.

3470

LE PRÉSIDENT :

Simplement, bien c'était plus, je dirais, c'est un élément d'information. Quand même, quatre sauvagines, est-ce que c'était quatre oies blanches, quatre bernaches, quatre malards, colverts?

3475

Mme JULIE TURGEON :

Juste un instant.

3480

LE PRÉSIDENT :

Je dois souligner aussi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui reçoit les suivis qui ont été faits dans les parcs éoliens du Québec, a produit une liste des oiseaux qui ont été décédés et je pense que, Madame, vous avez aussi souligné tout à l'heure d'entrée de jeu, que vous aviez la liste des mortalités dans les parcs éoliens ou par éolienne, c'est ça?

3485

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, Monsieur le président. Mais le document qu'on a déjà produit ici, ça renferme 29 espèces d'oiseaux dans... oui, un suivi de six ans dans cinq parcs éoliens différents. Il y avait eu, à ce moment-là, un canard colvert décédé, puis deux canards noirs dans deux parcs différents.

3490

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et je pense que vous aviez aussi produit les mortalités complètes par éolienne? Ou vous aviez des taux?

3495

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui. Évidemment, c'est ça. On a des taux. Un document qu'on vous a remis dans les audiences du parc éolien Montérégie.

3500

LE PRÉSIDENT :

Que j'aimerais que vous redéposiez dans cette audience-ci. C'est possible?

3505

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Pourriez-vous répéter la question?

LE PRÉSIDENT :

3510

J'aimerais que vous le déposiez dans cette audience-ci.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3515

Oui, tout à fait. Puis il y a aussi, en fait, aussi, une nouvelle donnée concernant le parc éolien de Saint-Ulric en Gaspésie. Donc ça, ça va être pertinent. Puis voulez-vous que je vous donne des taux de mortalité?

LE PRÉSIDENT :

3520

Donnez-donc voir les taux de mortalité par éolienne?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3525

Oui. Par éolienne, par année, c'est entre 0 et 9.9 individus morts par éolienne, par année.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est tous types d'oiseaux confondus dans ce qu'on a observé jusqu'à maintenant?

3530

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

3535

Parfait.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3540

C'est un taux, c'est comme une projection. Ça fait entre 0 et 727 oiseaux par année, par parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

3545

Par parc éolien?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3550

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3555

O.K. Entre 0 et 727 oiseaux par parc éolien, par année.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3560

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je vais me retourner du côté de... j'attendais une réponse, je pense, de votre côté?

Mme JULIE TURGEON :

3565

On n'a pas l'espèce exacte de la sauvagine. Ça serait peut-être des canards, mais on peut vous revenir avec la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3570

Je pense qu'à quatre, si c'est de la sauvagine, je pense que c'est déjà... parce que c'est un petit nombre, le quatre que vous nous dites, qu'on entend. Donc, que ça soit d'une espèce ou l'autre, je pense... à moins que monsieur Bergeron soit intéressé d'avoir le nom des quatre espèces ou de l'espèce qui est apparue, mais...

3575

Mme JOHANNE McDERMOTT :

C'est pour quelle période les quatre?

3580

LE PRÉSIDENT :

Ce que vous avez trouvé, le quatre, c'est par année? C'est des mortalités par année? C'est par éolienne? Pour le parc éolien, pour une année, monsieur La Haye mentionne que c'est quatre oiseaux pour tout le parc éolien, qui avait combien d'éoliennes?

3585

M. MICHEL LA HAYE :

Quatre sauvagines.

3590

LE PRÉSIDENT :

Quatre sauvagines, oui. Ça, c'est pour le parc éolien de combien d'éoliennes?

3595

Mme JOHANNE McDERMOTT :

86.

3600

LE PRÉSIDENT :

86 éoliennes, Madame Turgeon?

Mme JULIE TURGEON :

Oui, effectivement. C'est de juin 2009 à juin 2010.

3605

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et de quelle puissance, ces éoliennes?

3610

Mme JULIE TURGEON :

C'est des Siemens, c'est des types Siemens, 2.3 mégawatts.

3615

LE PRÉSIDENT :

2.3 mégawatts? Parfait.

3620

Mme JOHANNE McDERMOTT :

Ce qu'il y aurait ici?

LE PRÉSIDENT :

3625 Ici, ce serait des Enercon 2.3, mais c'est la même puissance, mais ce n'est pas le même modèle. Ce n'est peut-être pas les mêmes configurations, mais je ne peux pas en parler. Ça, il faudrait leur demander.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3630 Bon, donc madame Sinclair nous disait que c'est entre 0 et 727.

LE PRÉSIDENT :

Par parc éolien.

3635 **Mme JOHANNE McDERMOTT :**

Par parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

3640 Par année, qui sont les données les plus importantes. C'est le maximum, Madame Lescop-Sinclair?

3645 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Oui. C'est l'écart maximum.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3650 Par année.

LE PRÉSIDENT :

3655 C'est le maximum. Ça veut dire que ça s'est présenté dans un de ces parcs-là.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3660 D'accord. D'après les données du promoteur TransAlta, pendant six mois, entre juillet à décembre 2009, avec les 86 turbines, il y a eu 602 oiseaux de tués et 1270 chauves-souris en six mois.

LE PRÉSIDENT :

Excusez.

3665

Mme JOHANNE McDERMOTT :

Ça, c'est les chiffres de TransAlta.

3670

LE PRÉSIDENT :

Pour quel projet?

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3675

Pour six mois, pour le projet de Wolfe Island.

LE PRÉSIDENT :

3680

Pour le Wolfe Island.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3685

Et je vous dirais que j'ai été moi-même sur cette île et que j'ai vu une quantité effarante justement d'oiseaux migrateurs sur place. Dans ce qui est répertorié, on nous donne plusieurs oiseaux qui sont des espèces en difficulté ou en voie de disparition.

LE PRÉSIDENT :

3690

À statut précaire.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3695

Ou à statut précaire, mais on ne fait pas cas de, je ne sais pas, 3-400 oiseaux. On ne sait pas quels sont ces oiseaux. Mais comme il y a beaucoup, beaucoup d'oiseaux migrateurs là-bas, on peut se demander.

TransAlta Corporation d'Alberta nous a dit donc, suite à ça, que c'est tout à fait dans les normes qu'il y ait 602 oiseaux comme ça de tués en six mois.

3700

LE PRÉSIDENT :

Dans un parc éolien.

3705 **Mme JOHANNE McDERMOTT :**

Dans un parc éolien.

LE PRÉSIDENT :

3710

On va vérifier avec monsieur Bergeron. Dans l'expérience des parcs éoliens au Canada, quelles seraient – je ne sais pas, la moyenne n'a peut-être pas beaucoup de sens – mais quelles sont les valeurs minimum et maximum qu'on retrouve de mortalité aviaire par année?

3715 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui, en général, la littérature s'accorde à dire qu'on est autour de 1.4 oiseau de tué par turbine, par année. Ça fait qu'on peut projeter selon le nombre d'éoliennes par parc.

3720

Monsieur le président, entretemps, j'ai mis la main sur un document synthèse qu'on avait produit, il y a un certain nombre d'années, lorsqu'on s'était intéressé pour les premiers appels d'offres d'Hydro-Québec, entre autres Murdochville, etc., on avait effectivement fait une revue de littérature sur les parcs qui existaient, entre autres en Alberta, celui de Exhibition Place à Toronto, McBride Lake Wind Farm, Alberta, Pickering en Ontario. J'ai des données de collisions aviaires là-dedans, puis on a étendu notre recherche au niveau mondial. Entre autres, à Altamont, il y avait 95 collisions, il y avait... attendez un peu, je le lis en même temps. Je pourrais vous faire parvenir ce tableau-là, Monsieur le président, bien que ça fait plusieurs années qu'on a produit ça. Les données, normalement, sont à jour au moment où on les a colligées.

3725

3730

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. DANIEL BERGERON :

3735

Je pourrais faire parvenir ces tableaux synthèse là à la commission seulement que pour donner un ordre de grandeur de la plupart des projets à l'échelle mondiale et au niveau canadien.

LE PRÉSIDENT :

3740

Parfait. Et ce document-là, c'est la revue de la littérature, la revue documentaire « Les éoliennes et les oiseaux », c'est ça? 2007?

M. DANIEL BERGERON :

3745

Non, ce n'est pas là-dedans. C'était dans un document provisoire qu'on avait produit à l'interne, mais en fonction d'une revue de littérature exhaustive, parce qu'à ce moment-là, comme on dit, on se faisait la main. C'était les premiers parcs qu'on avait, puis on ne savait pas du tout, on n'avait pas de document d'orientation, il n'y avait personne qui avait jamais travaillé là-dessus ici. Ça fait qu'on est allé fort un peu, à ce moment-là. Mais c'est un document qui est intéressant, mais non publié, on s'entend? C'est comme on dit communément, c'est un préliminaire. Il n'a jamais été publié, puis il ne le sera pas, non plus.

3750

LE PRÉSIDENT :

3755

Parfait. Mais ça nous donnerait une information sur la situation dans les parcs éoliens à cette date. La date, c'est quoi, c'est quelle année à peu près? En date de 2006?

M. DANIEL BERGERON :

3760

Nous, attendez un peu... 2005.

LE PRÉSIDENT :

3765

2005, parfait.

M. DANIEL BERGERON :

C'est un des scientifiques ici qui avait produit le document synthèse pour nous.

3770

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc j'apprécierais que vous déposiez ce document à la commission.

M. DANIEL BERGERON :

3775

Oui. Bien qu'on s'entend que c'est un document...

LE PRÉSIDENT :

3780

Brouillon.

M. DANIEL BERGERON :

3785

... non officiel, bien entendu.

LE PRÉSIDENT :

3790

Parfait, oui. On s'entendra que c'est un document non officiel.

Madame McDermott, je pense que c'était votre deuxième question.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3795

Ce que je voulais ajouter aussi là-dessus, c'est qu'effectivement, on a parlé avec plusieurs personnes sur Wolfe Island quand on est allé et les gens nous disaient qu'il y avait beaucoup plus d'oiseaux de tués que ce qui est marqué là, mais la plupart du temps, comme ils ne sont pas nécessairement ramassés tous les jours, ils sont souvent pris ou par des oiseaux de proie, des chiens, des animaux sauvages. Je veux juste rajouter ça.

3800

LE PRÉSIDENT :

3805

Oui. Mais écoutez, c'est une observation, mais je vais aller la valider. Parce qu'il y a des méthodologies reconnues pour faire les estimés, et puis je vais me retourner du côté du promoteur simplement pour me dire : quand vous faites ces suivis de mortalités d'oiseaux, comment vous prenez en compte ces taux de disparition et ces périodes que vous n'allez pas visiter pendant une année, puisqu'il y a un protocole qui existe pour tenir compte de ces phénomènes.

Mme JULIE TURGEON :

3810

Oui. En fait, François Tremblay répondra à la question, mais peut-être, si vous me permettez, je peux donner un petit peu des spécifications sur le cas des mortalités d'oiseaux observées à Wolfe Island, qui est un projet totalement différent côté, si on veut, habitat pour les oiseaux que le projet de Saint-Valentin.

3815

Wolfe Island, c'est situé... en fait, on appelle ça une IBA, c'est une zone importante pour certaines espèces d'oiseaux dû à la présence de certaines sauvagines. Donc, ça fonctionne un petit peu en Ontario comme au Québec. On a le ministère de l'Environnement de l'Ontario qui est impliqué

3820 aussi dans ces suivis de mortalités là et qui ont été impliqués dans tout le processus d'inventaire des oiseaux et tout. Ça fait que c'est un petit peu le même principe qu'au Québec.

3825 Donc présentement, les chiffres que madame McDermott a apportés doivent être véridiques, je n'ai pas validé les chiffres qu'elle avait donnés, mais, encore là, c'est en consultation avec le ministère de l'Ontario. Puis on a des limites, si on veut, à atteindre avant d'avoir à mettre en place des mesures de mitigation, qui est en consultation avec le gouvernement de l'Ontario. Puis, en fait, on a déjà investi dans des programmes de recherche en Alberta. Puis si c'est nécessaire pour l'Ontario, si le ministère de l'Environnement juge qu'on est allé au-delà des limites permises, on va investiguer des moyens, des mesures pour éviter les mortalités, pour éviter de dépasser les limites prescrites par le ministère de l'Environnement.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3835 **Mme JULIE TURGEON :**

Concernant Saint-Valentin, les suivis de mortalités – peut-être François Tremblay, qui est le coordonnateur de l'étude d'impact, peut vous expliquer.

3840 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3845 Dans les suivis de mortalités, on doit déposer des programmes de suivi avant de procéder. On les dépose au ministère qui consulte, voir si le programme se tient.

3850 La question des charognards qui pourraient venir prendre les carcasses, puis c'est tout à fait juste de relever ça de la part de madame McDermott, c'est effectivement quelque chose qui se produit, puis dépendamment du milieu où on est, il va y avoir plus ou moins de coyotes, plus ou moins de renards, donc on doit calibrer notre site avant, caractériser le taux de charognards.

3855 Alors, pour ça, la firme de biologistes – puis, ça, on l'écrit dans le protocole – la firme de biologistes va tester, au fond, la rapidité des charognards à relever des carcasses, en mettant des carcasses d'animaux, de petits animaux morts pour voir le taux d'activité des charognards. Ça nous donne un indice et on va pondérer notre site avec cette activité-là.

3860

Donc lorsqu'on fait les échantillonnages, les gens vont sur le terrain, relèvent au pied d'une éolienne les carcasses d'oiseaux. Lorsqu'on fait le calcul pour reporter ça sur l'ensemble du parc et sur l'ensemble d'une saison, on ajoute la pondération du taux d'activité de charognards pour pondérer ce résultat-là.

LE PRÉSIDENT :

3865

Donc quand vous dites les taux de mortalité pour le parc, ils sont corrigés pour la disparition des carcasses avec le temps et sont corrigés pour l'efficacité aussi de l'observateur, j'imagine?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3870

Exactement. Exactement. Vous le soulignez à juste titre. Il y a aussi l'efficacité de l'observateur qui est testée et qui est rentrée dans le modèle lorsqu'on sort un chiffre.

LE PRÉSIDENT :

3875

Donc si vous avez les chiffres de mortalités du parc, elles intègrent le fait que c'est partiel sur des... prolongées sur le temps, puis elles intègrent le fait qu'on ne trouve pas tout, puis elles intègrent le fait qu'il y a des animaux charognards ou carnivores ou omnivores qui vont aller les subtiliser. Donc ça intègre tout.

3880

Mme JOHANNE McDERMOTT :

Tant mieux, parce que c'est déjà assez catastrophique comme ça.

3885

LE PRÉSIDENT :

Exactement. Mais c'est important de savoir que tout ça est pris en compte, n'est-ce pas? Aussi, dans le protocole du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce sont les protocoles sur les suivis des mortalités des oiseaux, des groupes qui vous concernent, ça intègre aussi ces phénomènes?

3890

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3895

Oui, tout à fait, Monsieur le président. C'est intégré, l'efficacité de l'observateur, puis la prise des individus morts par d'autres animaux.

LE PRÉSIDENT :

3900 Parfait. Et les chiffres que vous avez donnés de mortalités intègrent ces facteurs de correction ou c'est des données brutes, sans intégration des facteurs?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

3905 Oui, ça les intègre, parce que j'avais deux colonnes : une, c'est le chiffre brut; puis l'autre, c'est modifié avec ces facteurs-là, la pondération.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3910 J'aimerais juste ajouter que l'Ontario a fait un moratoire pour le développement éolien *offshore* pour justement probablement prévenir ce genre de chose là.

LE PRÉSIDENT :

3915 Parfait. Je pense que ça vous fait vos deux questions.

Mme JOHANNE McDERMOTT :

Oui, mais je n'ai pas su ce que TransAlta fait dans des cas comme ça.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Quand ça dépasse...

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3925 C'est sûr qu'ils font une étude de suivi sur papier, mais comment on peut empêcher concrètement pareille tuerie?

LE PRÉSIDENT :

3930 Parfait. Donc, je vais aller d'abord à monsieur Bergeron. Dans le cas qui nous concerne du parc éolien de Saint-Valentin...

M. DANIEL BERGERON :

3935 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3940 ... la position du Service canadien de la faune, est-ce que c'est de dire : ce parc est
inacceptable. Les taux, les risques sont beaucoup trop élevés? Ou si c'est d'aller vers des mesures
particulières de précaution – pas de précaution, mais de prévention des mortalités?

M. DANIEL BERGERON :

3945 Dans l'état actuel de nos connaissances, étant donné les lacunes au niveau des inventaires
pour, entre autres les oiseaux qui nous préoccupent le plus dont je faisais référence tantôt, les oies,
les bernaches, puis l'ensemble des anatidés, on n'a pas les données, on n'a pas le reflet de la
situation à jour. Ça fait que c'est difficile de se prononcer.

3950 Toutefois, sachant que ces oiseaux-là se déplacent justement par grand vent ou même, en
temps normal, les déplacements journaliers sont exactement à hauteur des turbines. Ça fait que plus
le nombre d'oiseaux est grand, plus la probabilité statistique d'avoir des collisions est élevée.

3955 Maintenant, j'aimerais souligner, Monsieur le président, pour revenir un petit peu sur les taux de
mortalité, Environnement Canada a produit un protocole standardisé de suivi de mortalités aviaires
aussi dans le cadre de nos espèces.

LE PRÉSIDENT :

3960 Tout à fait.

M. DANIEL BERGERON :

3965 Le protocole a été éprouvé à plusieurs reprises dans les autres parcs éoliens. Il est déposé à
plusieurs reprises dans toutes les autres audiences du BAPE. Le promoteur a reçu ce protocole
standardisé là – je parle de protocole standardisé parce qu'on réfère, nous, au niveau pancanadien
pour ces études-là. Souvent, Monsieur le président, le promoteur fait affaire à des consultants qui
œuvrent, non pas seulement au Québec, mais sur l'ensemble du territoire.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et votre protocole est déposé déjà dans les documents du projet de Saint-Valentin.

M. DANIEL BERGERON :

3975 Oui. Les détails de suivi de mortalités sont là-dedans. Maintenant, c'est ça, là. Plus il y a
d'oiseaux, puis plus les oiseaux sont gros, plus il vente fort et plus les conditions sont défavorables,

3980 plus il y a de chances d'impacts entre les turbines et les oiseaux. Notre position, c'est qu'on aimerait –
et on a souligné à plusieurs reprises – avant de prendre une décision éclairée, de refaire des
inventaires, mais des inventaires à des endroits où on s'attend à avoir de la sauvagine, que ça soit
représentatif de la population sauvagine tout le tour du périmètre d'étude, finalement.

LE PRÉSIDENT :

3985 Parfait. Je vous ai bien entendu. Donc, je pense que vous avez eu les réponses à vos
questions ou j'en ai oublié une en passant? Ça va?

Mme JOHANNE McDERMOTT :

3990 Oui, mais c'est juste qu'il faut que ça tienne compte aussi, tout ça, de l'impact encore une fois
cumulatif, projet après projet, dans la mortalité de tous ces oiseaux.

LE PRÉSIDENT :

3995 Bien sûr. Et la question des effets cumulatifs sur les oiseaux, c'est aussi une autre question. Ça
ouvre une grande porte. Merci. Vous allez sûrement en parler dans votre mémoire. Monsieur Duveau.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4000 Rebonjour, Monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

4005 Rebonjour, Monsieur Duveau!

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4010 Une question pour le Service canadien de la faune. D'après QuébecOiseaux, les éoliennes
numéro 25, 28 et 31 auraient des impacts sur le petit blongios. Et il vaudrait mieux ne pas retrouver
d'éolienne à 2 kilomètres des rives et marais bordant le Richelieu. Quelle est – la question est –
quelle et la position du Service canadien de la faune sur cette espèce en péril?

LE PRÉSIDENT :

4015 Parfait. Donc, avant de parler du petit blongios, est-ce que vous avez une référence que vous
pouvez déposer à la commission de cette position de QuébecOiseaux? C'est un échange de
courriels? Pas maintenant. Vous n'avez pas besoin de le faire maintenant, mais simplement en
assurer le dépôt.

4020

M. FRANÇOIS DUVEAU :

Oui, Monsieur. On me dit que oui.

4025

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Bergeron, sur le petit blongios, c'est sous votre juridiction?

4030

M. DANIEL BERGERON :

Oui, tout à fait. C'est une espèce – monsieur... je ne me rappelle plus de son nom...

4035

LE PRÉSIDENT :

Duveau.

4040

M. DANIEL BERGERON :

... mais c'est tout à fait vrai. L'espèce est listée à l'annexe 1 de la lettre comme menacée. Les programmes de rétablissement du petit blongios sont en cours. Maintenant, cette espèce nous préoccupe au plus haut point. Effectivement, comme l'a souligné monsieur, les trois turbines en question sont problématiques pour le petit blongios.

4045

Ça fait qu'à ce moment-là, le petit blongios, il faut savoir qu'il vit dans les secteurs marécageux, il affectionne particulièrement les tiges hautes dans les marais. Les turbines en question sont à proximité de ces secteurs-là. Donc, l'espèce étant listée, effectivement, il y a la question d'habitat essentiel et de lieu de résidence qui sont en plan pour statuer qu'est-ce qu'on peut faire avec ces trois turbines problématiques là.

4050

LE PRÉSIDENT :

Et le petit blongios, est-ce que d'un point de vue comportement, il vole à la hauteur des pales? Il vole souvent principalement sous les pales?

4055

M. DANIEL BERGERON :

J'ai pas l'information présentement, Monsieur le président.

4060

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une information qui existe?

M. DANIEL BERGERON :

Probablement, en étude comportementale. Les spécialistes pourraient sûrement me répondre assez rapidement là-dessus.

4065

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc on apprécierait la réponse. C'est vrai que les espèces à statut précaire préoccupent la commission. Du côté du promoteur, sur le petit blongios, est-ce qu'il y a quelque chose que vous voulez ajouter ou commenter? Sur le petit blongios, ça va?

4070

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Sur le petit blongios, il y avait une question – en fait, c'est pour peut-être diriger la commission – il y a eu des questions-réponses. C'est dans le volume 6, à la question 83, notamment. L'interprétation qu'on a, c'est qu'on est dans les terres cultivées. Le petit blongios réside dans des marais de quenouilles, donc très spécifiquement. On est à plus d'un kilomètre de là. On n'est pas dans l'habitat du petit blongios. Ça, peut-être que monsieur La Haye peut continuer, mais c'est essentiellement l'analyse...

4075

4080

LE PRÉSIDENT :

C'est essentiellement le discours...

4085

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

On parle de la distance, mais on a quand même une certaine distance considérable.

LE PRÉSIDENT :

4090

Parfait. Et vos premières éoliennes sont à quelle distance des marais où le petit blongios pourrait habiter?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

4095

On pourra vous donner la distance exacte, mais c'est de l'ordre du kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

4100

C'est de l'ordre du kilomètre. Parfait. Donc c'est une information qu'on a des deux côtés. Monsieur Bergeron, sur l'argument qui est avancé par le promoteur, à l'effet que le petit blongios ne

devrait pas fréquenter le domaine éolien, compte tenu de ce qu'on y trouve, comment réagissez-vous? Quelle est votre position?

4105 **M. DANIEL BERGERON :**

On a fait plusieurs fois le commentaire suivant au promoteur. C'est que les virées... bon, pour le petit blongios, sauf erreur, je crois qu'il n'y a pas eu d'inventaire spécifique s'adressant à cette espèce-là. Maintenant, les virées d'inventaire, souvent, manquaient de... pas de pertinence, mais
4110 étaient non adressées spécifiquement à cette espèce-là. Ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait un inventaire spécifique pour le petit blongios dans ce secteur-là, afin de documenter les comportements et le potentiel d'évitement du petit blongios face à l'avènement du parc éolien à Saint-Valentin.

4115 **LE PRÉSIDENT :**

J'y vais d'une façon purement hypothétique. Disons que dans leur inventaire, ils trouvent quatre couples de petit blongios sur une distance de 3-4 kilomètres le long du Richelieu.

4120 **M. DANIEL BERGERON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4125 En quoi cette information pourrait être utile pour vous, pour arriver à vous faire une tête sur les répercussions éventuelles de l'éolienne sur le petit blongios?

M. DANIEL BERGERON :

4130 En réalité, Monsieur le président, c'est ce qu'on essaie de faire via le programme de rétablissement présentement. C'est justement d'encadrer cet aspect-là de la dynamique comportementale du petit blongios et d'exclure certains secteurs où des espèces ont niché.

4135 Ce secteur-là, on n'a aucune indication, qu'il soit à un kilomètre ou plus ou moins des turbines, dépendamment du secteur qui sera retenu pour l'habitat essentiel, etc., qui est en développement présentement, qui est... Les programmes de rétablissement, on s'entend bien, sont en confection présentement, sont non opérationnels, mais c'est pour aider justement à structurer cette information-là qu'on aimerait que le promoteur nous présente un inventaire spécifique à ce niveau-là.

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Duveau, une deuxième question?

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4145 Oui, une deuxième question. Si vous vous rappelez, Monsieur le président, je pense hier, il y a eu une courte référence à propos des animaux domestiques, l'impact du bruit sur les animaux domestiques. En feuilletant l'étude d'impact, on a traité beaucoup les animaux ailés, mais il me semble qu'on n'a pas dit grand-chose sur les animaux terrestres et l'impact du bruit des éoliennes. Dans Wikipedia, une encyclopédie...

4150

LE PRÉSIDENT :

En ligne.

4155

M. FRANÇOIS DUVEAU :

Vous connaissez?

LE PRÉSIDENT :

4160

Libre en ligne, oui.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4165

Dans la rubrique *Noise Pollution*, il y a un article intéressant. Je l'ai traduit, si vous permettez, c'est très court.

LE PRÉSIDENT :

4170

Si vous avez une question, vous y allez assez rapidement parce que le temps est très serré.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4175

Oui, la question suivra.

Le bruit peut nuire aux animaux en causant du stress menant à la mort, en changeant l'équilibre délicat de ses sens de prédateur et d'autodéfense et en interférant aussi particulièrement avec leur sens d'orientation.

4180

Et il y a fort probablement aussi un problème au niveau de la reproduction. Ma question est la suivante : l'étude d'impact a traité des animaux ailés, mais peu a été dit sur les animaux terrestres. Est-ce un oubli?

LE PRÉSIDENT :

4185

La question est claire. Alors, je vous rappelle, par ailleurs, que nous aurons un dépôt – nous avons eu ou nous aurons, Madame Normandin?

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

4190

En fait, c'est mon collègue du Développement durable qui...

LE PRÉSIDENT :

4195

Ah! oui, c'est vrai. C'est vrai. Nous avons eu.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

4200

Étant donné qu'il y avait un avis justement d'un collègue du MAPAQ dans une autre direction.

LE PRÉSIDENT :

4205

C'est pour ça que j'étais dans la lune. Nous avons reçu aujourd'hui un avis du ministère et une revue de littérature sur l'effet sur le bétail. Mais je comprends que votre question, elle est plus large.

Donc est-ce que vous avez traité, Madame Turgeon, donc parlons des mammifères, que ce soit des micromammifères ou des macromammifères ou d'autres espèces?

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4210

Ou même des animaux domestiques.

LE PRÉSIDENT :

4215

Ou des animaux domestiques?

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4220

Des chats, des chiens, des moufettes, des rats laveurs.

LE PRÉSIDENT :

Dans votre étude d'impact.

4225 **Mme JULIE TURGEON :**

En fait, spécifiquement, sur la grande faune, il n'y a pas eu d'inventaire quelconque ou d'impact pour la raison que selon notre expérience et selon ce qu'on voit dans l'industrie – en fait, TransAlta, c'est une compagnie de l'Alberta, donc il y a plusieurs parcs éoliens qui sont implantés sur des terres où il y a beaucoup de bovins, beaucoup de bétail et, généralement, c'est sûr que pendant la construction, oui, il y a une perturbation, même pour la grande faune, comme on peut le voir en Gaspésie. Bon, les chevreuils ne fréquenteront pas les environs quand il y a de la construction. Cependant, une fois que le parc éolien est en opération, il y a un retour à la normale, puis il y a un retour de la grande faune et du bétail autour des éoliennes. On a vu régulièrement des situations comme ça où on a entendu parler des gens qui s'occupent de l'entretien des éoliennes, qui arrivaient aux abords des éoliennes, puis il y avait, bon, il y avait des chevreuils autour. Donc, il n'y a pas, selon nous, un... comment je pourrais dire...

4240 **LE PRÉSIDENT :**

Un impact significatif.

Mme JULIE TURGEON :

4245 ... un dérangement significatif à la grande faune ou du bétail.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Monsieur Robitaille?

4250

M. HUGO ROBITAILLE :

Bonjour, Monsieur le président! Donc, il y a effectivement très peu d'études qui ont été faites dans le domaine du dérangement par le bruit pour les éoliennes. Il y a une étude de Leuven Town, en 2004, une note en fait qui fait référence – quelques paragraphes à cet effet-là – qui dit que le bétail – encore une fois, évidemment, c'est sur le bétail – que le bétail s'habitue très rapidement et même utilisait les pâturages dans les environnements immédiats des éoliennes.

4255

LE PRÉSIDENT :

4260

Nous allons – excusez-moi – nous allons avoir une revue de littérature sur le bétail. Donc on va pouvoir en prendre connaissance. Peut-être aller plus sur les animaux, les mammifères sauvages qui fréquentent...

4265 **M. HUGO ROBITAILLE :**

Les mammifères sauvages, donc ça va être une opinion professionnelle et non pas...

4270 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez fait une étude sur le chevreuil qui est présent dans la région, sur les coyotes?

4275 **M. HUGO ROBITAILLE :**

Il n'y a pas eu d'étude spécifique sur le chevreuil, le coyote qui seraient dérangés par le bruit.

LE PRÉSIDENT :

4280 Ce n'est pas un oubli. Je comprends que ce n'est pas un oubli, c'est que vous considérez que l'impact...

M. HUGO ROBITAILLE :

4285 Effectivement, on considérait que ce n'était pas significatif suffisamment pour en faire l'étude.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

4290 **M. HUGO ROBITAILLE :**

4295 On pourrait quand même dire que les animaux, comme Julie a dit, lors de la phase de construction, vont vivre des dérangements quand même importants, mais qui vont être de courte durée. C'est sûr que quand il y a des bruits qui sont soudains, des bruits qui sont importants, les animaux vont fuir, ils vont s'éloigner du site. Mais très rapidement, quand la situation va revenir à la normale, les animaux vont revenir coloniser les environnements du site.

4300 Il faut aussi penser qu'une éolienne produit un bruit très régulier, ce n'est pas des bruits qui sont soudains. C'est des bruits auxquels les animaux s'habituent très rapidement. On peut prendre un exemple, excusez-moi d'utiliser un exemple d'un animal domestique encore, mais d'un cheval, par exemple, qui circule dans les rues de Montréal avec des bruits environnants, partout, ils sont quand même, lorsqu'habitué, reviennent rapidement et font fi des bruits environnants.

4305

LE PRÉSIDENT :

Madame Lescop-Sinclair, côté gros gibiers et petits gibiers, est-ce que le ministère s'est intéressé au rapport d'éthologie, rapport de comportement entre ces mammifères et les éoliennes? Avez-vous fait une revue de littérature? Êtes-vous au fait des connaissances?

4310

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Monsieur le président, c'est ça, je ne suis pas au fait de ces connaissances-là, mais je vais me renseigner, puis je pourrais vous revenir là-dessus.

4315

LE PRÉSIDENT :

J'apprécierais. Merci. Donc, vous avez eu la réponse claire à votre question claire. Il n'y a pas eu d'étude et c'est volontaire. Le promoteur considère que les effets sont non significatifs.

4320

M. FRANÇOIS DUVEAU :

C'était ma contribution, Monsieur le président, à ces petits êtres qu'on néglige souvent.

4325

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duveau.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

4330

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4335

Je vais poursuivre, mais on ajournera à 17 h pour reprendre à 19 h.

4340

Madame Madison. Donc, compte tenu que j'ai quatre personnes sur la liste et monsieur Bergeron d'Environnement Canada est avec nous jusqu'à 17 h, donc si jamais nous n'avons pas passé toutes les questions qui concerneraient monsieur sur les oiseaux migrateurs, nous lui adresserons par écrit et nous obtiendrons une réponse par écrit. Je vous rappelle, quand nous posons une question à une personne-ressource, on lui demande de répondre dans les 24 à 48 heures. Donc c'est très rapide. Madame Madison?

Mme CHRISTINE MADISON :

4345

Monsieur André. Alors, je me demandais, avec la littérature qu'on a, les rapports qu'on a, est-ce qu'on peut faire un parallèle entre les mortalités anticipées et un suivi des mortalités qui aurait été fait par quelqu'un d'autre que le générateur d'impact?

4350

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron?

M. DANIEL BERGERON :

4355

Monsieur le président, c'est beaucoup... écoutez, c'est beaucoup du cas par cas, dépendamment de la configuration des parcs éoliens, de la topographie des lieux, de la présence du corridor fluvial ou d'un plan d'eau quelconque, on est dans un parc – Murdochville – en terrain montagneux, il n'y a pas du tout, du tout les mêmes oiseaux, ce n'est pas les mêmes applications. La région géographique influence beaucoup au niveau de la période migratoire. Les corridors de migration changent en raison des variations climatiques. Il y a beaucoup de paramètres qui changent, qui fluctuent, qui varient constamment, de sorte que l'extrapolation, comme suggère madame, est très difficile à faire.

4360

4365

LE PRÉSIDENT :

Donc la situation entre l'anticiper et le mesurer en suivi est difficile à établir?

M. DANIEL BERGERON :

4370

Oui, parce que l'anticiper, c'est un petit peu... écoutez, je reviens toujours avec la météo et les événements qui se produisent en dehors de nos parcs éoliens. J'ai travaillé longtemps pour Hydro-Québec en recherche, puis on essayait de prédire un modèle « prédictif » d'événements catastrophiques. J'ai étudié cinq ans en recherche fondamentale là-dessus. On est arrivé à aucun résultat. Même avec la littérature mondiale.

4375

Ce qui se produit, Monsieur le président, en réponse à la question, c'est que c'est des événements inusités qui se produisent sur des récurrences de 1 fois par 1000 ans ou 1 fois par 10 000 ans. Et ces événements-là qui se produisent peuvent être drôlement dommageables pour les populations aviaires en général.

4380

LE PRÉSIDENT :

4385 Parfait. Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sur cette question, avez-vous des choses à rajouter?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4390 Non, je n'en ai pas, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4395 Pas vraiment? Parfait. Et j'aurais une question pour vous. Est-ce qu'autant Environnement Canada que le MRNF, sur les suivis de mortalités, est-ce que vous êtes préoccupés par le fait que ce soit le promoteur qui les fasse, qui soit responsable de les faire? Parce que dans la question de madame, il y avait cette question d'indépendance – de madame Madison – qui était sous-entendue. Est-ce que vous avez cette préoccupation-là?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4400 Je sais que mon collègue, monsieur Tremblay, rapportait un cas où le promoteur d'un parc éolien n'a pas fait les suivis aux bonnes périodes. Et le MRNF a signalé ça au moins à deux, trois reprises en écrivant des lettres et ça ne s'est pas corrigé. Donc là, c'était à voir quelles mesures on a à prendre pour que ça se fasse, c'est sûr, à la bonne période. Parce que ça fait une grosse différence.

LE PRÉSIDENT :

4410 Donc c'est des préoccupations.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4415 Vous faites un suivi des suivis, donc?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4420 Oui. On fait un suivi des suivis, puis c'est quelque chose qui est préoccupant en ce moment pour certains parcs éoliens, dont un en particulier.

LE PRÉSIDENT :

4425 Monsieur Bergeron, au Service canadien de la faune, est-ce qu'il y a une préoccupation à cet égard?

M. DANIEL BERGERON :

4430 Il y a une très grande préoccupation, effectivement, Monsieur le président. Chez nous, légalement, enchâssées dans la *Loi canadienne d'évaluation environnementale*, on a des obligations légales de suivi auxquelles sont tenues de répondre les autorités responsables. Maintenant, effectivement, comme l'ont souligné les gens du MRNF, je crois, il y a toute une question de *timing* pour emprunter un anglicisme. C'est que les réponses ne sont pas évidentes, même face aux suivis
4435 qu'on a, un, deux ou trois ans de suivi sur différents parcs, comme à Murdochville présentement, en raison...

Je reviens un petit peu avec ça, mais les changements climatiques bousculent beaucoup, beaucoup, beaucoup les habitudes migratoires des espèces, de sorte que même chez nos
4440 scientifiques ici, à l'interne, les périodes où on faisait les suivis habituels sont décalées par rapport aux habitudes. Souvent, c'est dix jours plus tard, dix jours plus tôt. Les oiseaux suivent beaucoup la température, n'est-ce pas, pour effectuer leur migration. À Murdochville, entre autres, la première année de suivi, on s'est rendu compte que le suivi avait été fait dix jours avant que le pic migratoire se fasse. D'où l'intérêt d'avoir...

4445 Il faut comprendre, Monsieur le président, aussi, qu'on parle beaucoup de bernaches, et tout ça, pour le parc de Saint-Valentin, mais la plupart des migrateurs, c'est des migrateurs nocturnes. Les petits passereaux, ça, la grosse majorité des migrations se font la nuit. En dehors des données radars, on n'a absolument aucune documentation qui démontre les pics migratoires présentement à
4450 l'échelle provinciale. On travaille présentement là-dessus, mais bien entendu, c'est en développement, puis c'est des données qui sont non publiées. On travaille sur des algorithmes présentement.

4455 Mais, effectivement, les résultats de suivis sont préoccupants et, je dirais, sont pas peu probants, mais il y a beaucoup de questionnement actuellement, même après, je dirais, vous voyez, le premier, ça a été Murdochville, ça fait environ six ans. Ce n'est pas évident ce qui est écrit là-dedans, de conclure quoi que ce soit à partir des résultats de suivis qu'on reçoit.

LE PRÉSIDENT :

4460 Parfait. Madame Madison, votre deuxième question?

Mme CHRISTINE MADISON :

4465 Deuxième question : combien d'oiseaux est-ce qu'on croit qui seront impactés... finalement, combien d'oiseaux seront voués à une mort, selon les chiffres anticipés? À partir de quel moment est-ce que des mesures de mitigation seraient considérées? Et quelle pourrait être une mesure de mitigation?

4470 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Peut-être, voir avec, d'abord, monsieur Bergeron. À partir de quand considérez-vous qu'une éolienne est suffisamment meurtrière, disons – en espérant que le mot « meurtrier » n'est pas trop méchant – suffisamment meurtrière pour nécessiter une intervention?

4475 **M. DANIEL BERGERON :**

4480 Je n'ai malheureusement aucun chiffre, Monsieur le président. Encore une fois, il y a la variabilité interannuelle, variabilité régionale sur les migrations et sur la nidification, surtout, qui rentre en cause. Maintenant, on sait très bien que c'est non pas l'ensemble du parc éolien qui est problématique lors de mortalités, mais certaines turbines qui sont configurées à des endroits névralgiques. Les compensations sont connues. Entre autres, on a recommandé à plusieurs reprises, dans les parcs éoliens antérieurs lors d'audiences publiques et de nos commentaires, le promoteur peut, d'un commun accord avec les intervenants, décider, dans des pics importants de migration où c'est documenté et bien connu, d'arrêter de turbiner certaines turbines qu'on connaît comme problématiques.

4490 Maintenant, il y a d'autres alternatives de reconfigurer, pour éloigner les turbines problématiques. Comme le soulignait un des messieurs lors de l'intervention, les turbines sur le petit blongios, ça, on sait très bien qu'il y en a trois de problématiques. Ça fait qu'à ce moment-là, on s'adresse à ces trois turbines-là. On pourrait les déplacer ou arrêter de turbiner en période de nidification.

4495 Maintenant, il y a d'autres aspects de la problématique qui sont documentés. Entre autres, les parcs... les signaux lumineux sur les turbines, j'imagine les plus élevées, pour répondre aux normes de Transport Canada pour l'aviation. Ces signaux lumineux là interfèrent beaucoup aussi. On a des démonstrations de notre centre de recherche en Ontario, que la couleur du signal et l'effet stroboscopique jouent un rôle. Les oiseaux semblent attirés par ça. Ça fait que c'est une des alternatives qui est envisageable.

4500 Et, bien entendu, la reconfiguration du parc en fonction d'éléments, de paramètres documentés qui peuvent être problématiques.

LE PRÉSIDENT :

4505

Voilà, Madame Madison. Merci beaucoup. Monsieur Jean Siouville.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4510

Monsieur André, j'aurais eu des choses à ajouter là-dessus. Vous me permettez ou on n'a plus de temps?

LE PRÉSIDENT :

4515

Allez-y. Allez-y rapidement, oui. Allez-y, Madame Lescop-Sinclair. Allez-y pendant que la personne s'installe à la table.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4520

Donc, il y avait : à partir de quel moment des mesures d'atténuation devraient-elles être appliquées? C'est sûr qu'en effet, comme disait monsieur Bergeron, c'est plutôt dans la prévention qu'il faut agir, parce que... pour bien configurer le parc. C'est, entre autres, pourquoi le MRNF préconise et fait faire des suivis télémétriques du faucon pèlerin, qui est aussi un oiseau migrateur, puis qui est en situation précaire. Et, en fonction des résultats, bien, il va y avoir évidemment des recommandations qui vont être faites concernant les positions d'éoliennes.

4525

Ensuite de ça, parce que s'il s'avérait que, par la suite, il y avait mortalités, on dirait – bien, en tout cas, ce n'est pas un chiffre officiel encore, mais un oiseau de proie en situation précaire, donc susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable, ou qui l'est déjà, qui meurt – c'est un de trop. Donc, à ce moment-là, il y aurait des mesures d'atténuation qui s'appliqueraient, qui sont entre autres, comme disait monsieur Bergeron, l'arrêt d'éoliennes à certaines périodes qui peuvent être des périodes critiques sur la migration ou la reproduction de ces oiseaux-là.

4530

Puis je peux dire qu'en Ontario, il y a déjà des lignes directrices qui ont été établies – je pense qu'il y a quelqu'un qui les a citées – mais en fonction d'un certain nombre d'oiseaux morts par éolienne, par année, il y a des mesures obligatoires – même, d'ailleurs, c'est madame Turgeon – qui s'appliquent et le Québec en viendra à ça, mais ce n'est pas encore établi pour l'instant.

4535

LE PRÉSIDENT :

4540

Parfait. Donc ce sont des *Guidelines* de l'Ontario, C'est ça?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4545 Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

4550 Est-ce que c'est possible de les déposer pour le bénéfice de la commission?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Tout à fait. Oui, tout à fait, Monsieur le président.

4555 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et vous faites du suivi télémétrique des espèces à statut précaire. Le petit blongios fait partie des espèces vulnérables et menacées du Québec?

4560 **Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :**

Oui. Mais nous, le suivi télémétrique, c'est le faucon pèlerin surtout.

LE PRÉSIDENT :

4565 Parfait. Donc, vous n'avez pas fait de suivi sur ce petit héron?

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4570 Non. Non. Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

4575 Merci. Monsieur Siouville.

M. JEAN SIOUVILLE :

Bonjour, Monsieur!

4580 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur!

M. JEAN SIOUVILLE :

4585 Qui doit-on croire? Ceux qui nous disent qu'il n'y a presque pas de dommages? Ou ceux qui nous rapportent des faits? Comme, par exemple, dans la nuit du 22 janvier 1998, au moins 5 000 et peut-être jusqu'à 10 000 oiseaux périrent dans l'ouest du Kansas. Un brouillard très dense s'étant
4590 au sommet d'une tour de radio, réfléchi par le brouillard, désorienta les oiseaux migrateurs. Tournant sans cesse autour de ces lumières, les oiseaux heurtèrent la tour et les câbles de soutènement. Certains oiseaux percutèrent le sol à pleine vitesse et vinrent s'empaler sur les chaumes des blés. Ce qui indique qu'ils étaient tellement désorientés qu'ils ne pouvaient plus distinguer le haut du bas.

4595 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

M. JEAN SIOUVILLE :

4600 Là, si on parle une tour, mais si on parle d'une forêt de tours, on va nous dire : « On n'a jamais de brouillard dans la région », ce qui est faux. Donc, comment c'est que ça va faire d'oiseaux dans une nuit?

4605 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron, j'aimerais vous entendre sur ça. Parce qu'effectivement, il arrive assez régulièrement des mortalités massives de certaines espèces d'oiseaux, non?

4610 **M. DANIEL BERGERON :**

Ce n'est pas monnaie courante. Toutefois, monsieur a tout à fait raison. Encore une fois, j'enchaîne avec ma rhétorique. Qu'est-ce que vous voulez? C'est des événements particuliers qui vont occasionner une mortalité massive à certains endroits. Effectivement, le brouillard, c'est un des
4615 problèmes. À ça, j'ajouterais à l'intervention du monsieur, c'est que ça peut être jumelé, le brouillard, avec des grands vents, avec des périodes... vous savez, comme à ce temps-ci, dans le sud de la province, il neige, il pleut, les flocons sont moutonneux, les vents... le vent empêche les oiseaux d'entendre le bruit des turbines. À ce moment-là, oui, effectivement, il peut y avoir des mortalités massives.

4620 Maintenant, à ma connaissance, au Québec, ce n'est pas documenté encore qu'il y a eu des mortalités massives.

LE PRÉSIDENT :

4625

Liées aux éoliennes ou liées à tout?

M. DANIEL BERGERON :

4630

Liées aux éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

4635

Liées aux éoliennes.

M. DANIEL BERGERON :

Oui.

4640

LE PRÉSIDENT :

Puis, ça peut être corroboré par madame Lescop-Sinclair, qui a analysé les résultats des suivis.

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4645

Oui. C'est ça, on ne peut pas dire qu'il y a des mortalités massives.

LE PRÉSIDENT :

4650

Il n'y a pas de mortalités massives...

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

4655

Non.

LE PRÉSIDENT :

... qui ont été observées au Québec sur ces questions?

4660

Mme KATERI LESCOP-SINCLAIR :

Pour l'instant, oui.

LE PRÉSIDENT :

4665

Pour l'instant.

M. JEAN SIOUVILLE :

4670

Oui, mais si on multiplie les risques par 1 000, ça va faire plusieurs.

LE PRÉSIDENT :

4675

Ça peut faire plusieurs. Donc, vous avez un point intéressant à regarder. La commission vous a entendu.

M. DANIEL BERGERON :

4680

Excusez-moi, Monsieur le président, Daniel Bergeron du SCF.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

4685

M. DANIEL BERGERON :

4690

J'aimerais rajouter un élément de réflexion. Effectivement, ce que monsieur dit, c'est qu'il parle probablement au Kansas, c'est bien documenté, ce phénomène-là. Maintenant, nous, notre chercheur principal sur les radars documente beaucoup, beaucoup, beaucoup cet aspect-là, l'aspect météo sur le déplacement des oiseaux. C'est très important. Un oiseau va se décider de migrer ou de nicher en fonction de certains éléments environnementaux qui sont favorables à lui pour ses déplacements et pour son alimentation.

4695

Maintenant, ce que je comprends, c'est qu'effectivement, même si ça ne s'est pas produit, à travers les effets cumulatifs qu'on doit et qu'on devra documenter, parce que c'est enchâssé légalement pour nous, c'est des considérations très importantes, ce que souligne le monsieur qui est intervenu.

LE PRÉSIDENT :

4700

Tout à fait. Je vais aller du côté du promoteur, une question très courte. Dans la région, vous avez étudié depuis 1960, probablement, au cours des 40 dernières années, combien il y a en moyenne d'événements de brouillard par année? Quand est-ce qu'ils se situent? Est-ce que vous avez étudié ces questions?

4705 **Mme JULIE TURGEON :**

Oui. Je pense que c'est quelque chose qu'on a déjà regardé. C'est sûr que quand il y a des événements de brouillard, généralement, les vents ne sont pas élevés. Donc, les éoliennes sont moins susceptibles de tourner, évidemment. Peut-être pendant qu'on cherche l'information, j'aimerais
4710 peut-être préciser. TransAlta, en fait, on est le plus grand producteur d'énergie éolienne au Canada. On a 1 000 éoliennes d'installées. Donc, évidemment, on est plus propice à avoir toutes sortes de... plus de risques, en fait, d'avoir des épisodes comme ça.

Dernièrement, on a participé à une étude très sérieuse avec l'Université de Calgary, donc avec
4715 des gens indépendants, sur des cas, sur des mortalités de chauves-souris pour des projets en particulier. En ce moment, comme je le mentionnais tout à l'heure, Wolfe Island, la même chose. Si on a des mortalités plus élevées, si on avait des mortalités plus élevées, on va enclencher des programmes de recherche comme ça pour trouver des solutions.

Donc c'est déjà arrivé dans des cas, dans nos projets, qu'on a dû diminuer la vitesse de rotation
4720 des éoliennes pour certains projets. Ça fait que c'est des choses que, en fait, on est sérieux. Puis, je pense qu'avec le ministère de l'Environnement qui est impliqué dans nos suivis, c'est des choses qui vont être réalisées, si jamais il y avait un problème.

4725 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je comprends qu'avec le brouillard, la préoccupation n'était peut-être pas le tourniquet, mais...

4730 **Mme JULIE TURGEON :**

La collision directe.

LE PRÉSIDENT :

4735 Non, pas la collision directe, non plus. Ce n'est pas autant celle-là que l'effet lié à la petite lumière, comment on l'appelle, la lumière clignotante qu'il y a sur le dessus...

4740 **Mme JULIE TURGEON :**

La balise lumineuse.

LE PRÉSIDENT :

4745 La balise lumineuse, merci.

Mme JULIE TURGEON :

4750 Selon l'étude d'impact – en fait, c'est dans le volume 1 de l'étude d'impact –, c'est une source d'Environnement Canada, une carte qui démontre le nombre moyen de jours de brouillard par année. Puis on a environ une trentaine de jours de brouillard dans la région. Mais là, on parle du secteur... en fait, c'est une carte à l'échelle du Canada. Il faudrait peut-être regarder en termes plus précis, mais c'est de l'ordre de 30 jours par année.

LE PRÉSIDENT :

4755 De 30 jours par année. Dans ces journées-là, effectivement, des brouillards avec grand vent, c'est assez rare?

Mme JULIE TURGEON :

4760 Il faudrait peut-être regarder selon les données, peut-être Environnement Canada, Francis Pelletier.

M. FRANCIS PELLETTIER :

4765 Habituellement, quand il y a du brouillard, habituellement les vents sont faibles. Quand le vent s'élève, habituellement le brouillard s'en va.

LE PRÉSIDENT :

4770 Monsieur Siouville, merci beaucoup.

4775 Il est 17 h 04 et la commission doit ajourner maintenant si nous voulons reprendre à 19 h. Nous avons besoin de nous sustenter un peu. Je remercie tous les intervenants. Pour ce qui est de monsieur Couture et de monsieur Lafrance que j'avais sur la liste, j'apprécierais si vous déposez à madame Gélinas vos questions par écrit pour monsieur Bergeron. Et sur cette question, nous allons obtenir réponse à un autre moment. Donc, je vous souhaite bon appétit ! Et on se retrouve à 19 h. Et cette fois, nous aurons la webdiffusion.

4780 Monsieur Bergeron, je voulais simplement vous remercier d'être parmi nous. J'ai oublié de le faire avant de lever l'assemblée. Donc, merci beaucoup pour votre présence.

M. DANIEL BERGERON :

4785 Vous êtes le bienvenu, puis soyez assuré de mon aide, si vous avez d'autres questions pour moi.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Au revoir!

4790

M. DANIEL BERGERON :

Bonjour!

4795

AJOURNEMENT

* * * * *

4800

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



4805

Yolande Teasdale, s.o.